

CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59653 VILLENEUVE-D'ASCQ Cédex

ART
48

LES
TAPISSERIES D'ARRAS

ÉTUDE ARTISTIQUE ET HISTORIQUE

par

M. LE CHANOINE E. VAN DRIVAL

Seconde Edition

DEUXIÈME FASCICULE

ARRAS

Robard-Courtin, imprimeur de l'Académie

—
1879

ART
48

11.11.11





RET 48

CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59653 VILLENEUVE-D'ASCQ Cédex

LES

TAPISSERIES D'ARRAS

ÉTUDE ARTISTIQUE ET HISTORIQUE

par

M. LE CHANOINE E. VAN DRIVAL

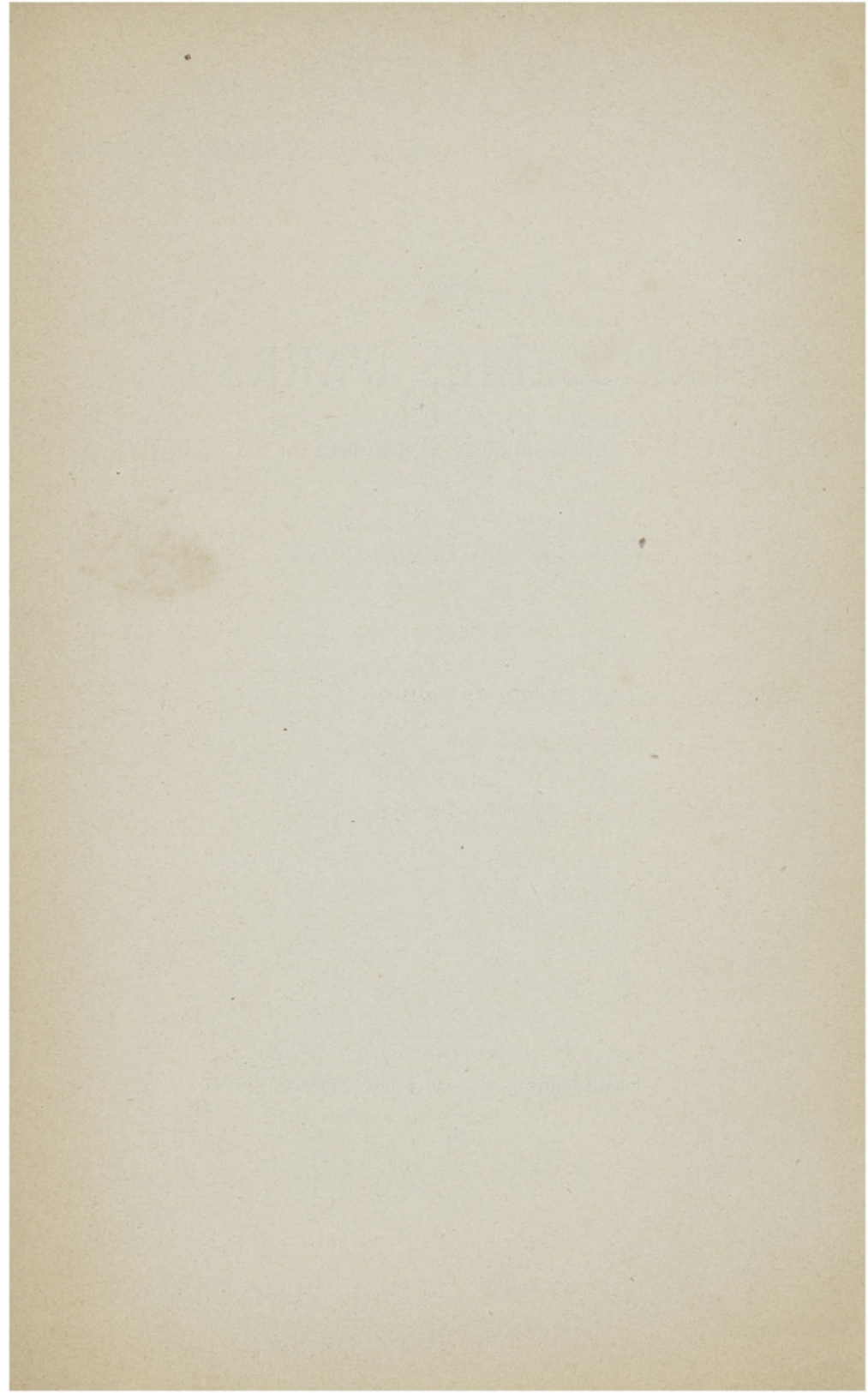
Seconde Edition

DEUXIÈME FASCICULE

ARRAS

Rohard-Courtin, imprimeur de l'Académie

—
1879



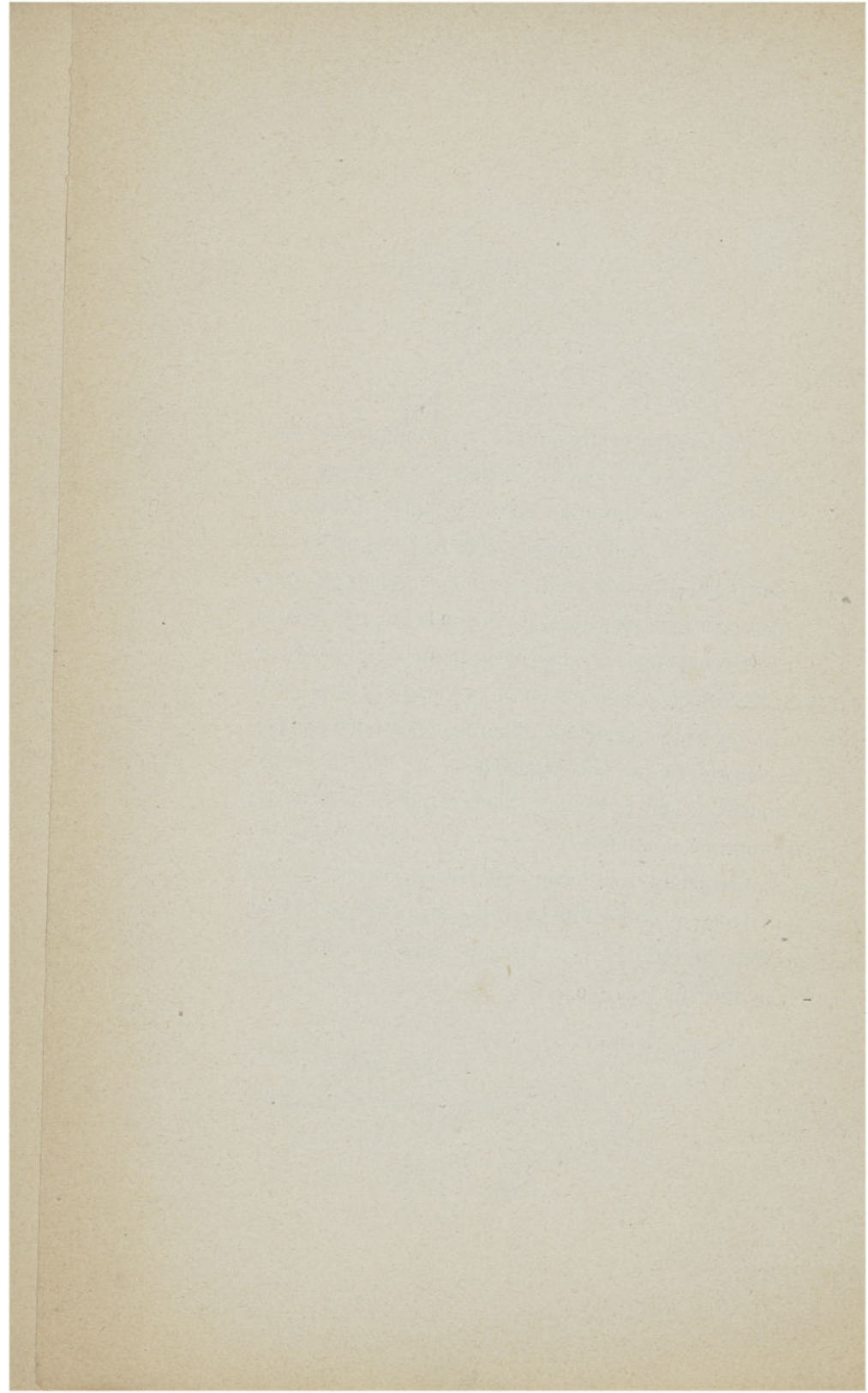
Les pièces que l'on va lire ont été communiquées à l'Académie dans le cours de l'année 1878-79, et imprimées dès lors pour la seconde édition de mon livre sur les *Tapisseries d'Arras*. Un assez grand nombre d'autres documents, lus également à l'Académie et ayant rapport aux siècles suivants, n'ont pas encore été imprimés, parce que le Congrès d'Arras et d'autres occupations m'empêchèrent alors de suivre ce travail. Pour le commencement de ce volume, j'avais aussi besoin de revoir, en Angleterre, bien des pièces que j'y connais et d'autres qui me sont signalées.

Cependant, beaucoup de mes Collègues, désirant avoir ce qui est imprimé en attendant ce qui va l'être, je défère à leur désir en distribuant, sous forme de fascicule, les cinq feuilles qui sont déposées sans utilité dans les magasins du relieur depuis près de cinq ans : ce fascicule sera suivi des deux autres le plus vite possible.

Arras, 24 juin 1884.

E. VAN DRIVAL,

Secrétaire-général de l'Académie.





CHAPITRE VI

LES TAPISSERIES D'ARRAS AU XIV^e SIÈCLE

C'est à partir du xiv^e siècle que nous avons de nombreux documents d'archives sur les Tapisseries d'Arras.

Dès 1310-1311, en effet, nous trouvons aux Archives du Pas-de-Calais (série A, Trésor des Chartes d'Artois), un mandement de la comtesse Mahaut à Denis d'Hireçon, de payer « un drap de laine ouvré de diverses figures acheté à Arras » et donné à Enguerran de Marigny, et « xxv aunes de drap ouvré en sarrazinois acheté à Arras. » Voici le texte de cette pièce, que nous avons copiée avec soin, comme les suivantes, sur l'original.

« M. contesse d'Artois et de Bourgogne Palatine dame de Salins a Denys notre trezorier salut. Nous vous mandons que vous paies pour un drap de laine ouvre de diverses figures achete a Arras lequel nous avons donne a Mons Enguerrant de Marigny diz noef lib et trois sols. Item paies pour xxv aunes de drap ouvre en sarrazinois achete a Arras par Bertoul de Bengy vint deus lib et diz

sols. Et volons que les dites sommes d'argent vous soient acceptees en vos contes. Done souz notre scel le quart jour de jenvier lan mil-ccc-et-diz. »

Nous avons, de l'an 1313, deux autres documents d'un haut intérêt pour l'histoire des tapisseries d'Arras.

Le premier de ces documents est un ordre ou mandement d'achat donné par la comtesse d'Artois, et comme la quittance est attachée à cet ordre par une ligature en parchemin, du temps, nous avons la date précise et nous pouvons constater qu'en l'an 1313, comme en 1310, on faisait à Arras des tapisseries de haute lice, qu'on les y achetait comme chose ordinaire et courante, qu'il y avait habitude et possession tranquille, ce qui naturellement indique une origine bien antérieure. Voici ces deux pièces, trouvées dans le riche dépôt des Archives du Pas-de-Calais, par M. Richard, en 1878, et déjà publiées dans le tome x, nouvelle série, des *Mémoires de l'Académie d'Arras*.

« De par la contesse d'Artois.

» Receveur. Encore vous mandons que vous faciez en toutes manières comment que ce soit que Sauvales nait de faute d'argent ou de finance legiere a Tourout, car nous n'arions mie ailleurs esprin si bon marchie ne ni trouveroit on si bien ce qui nous faut, faites nous faire à Arraz six tapis deliez tes et de longuer que li dis Sauvales vous dira. Notre Sirs vous gart. Done a Hedin le quart jour de julet. »

Ce mandement est attaché à la quittance suivante, par une ligature en parchemin, du temps :

« Jou Isabiaus Caurrée con dist de Hallennes fait savoir

a tous que j'ai eu et recheu de Mahieu Cosset receveur d'Artois trente et noef livres et treze sols par. pour v dras en haute lice et 11 behus achatés a mi a pluseurs fuers pour la pourveance del hostel Robert d'Artois fil madame. De laquelle monnoie je me tieng bien apaije. En tiesmoing de ce j'ai mis men seel a ces lettres, données a Arras l'an de grase M III^e et XIII el mois d'octobre. »

Sceau d'Isabeau Caurrée (*Ce sceau est publié par M. Demay, n° 1255*). (Archives du Pas-de-Calais. — A. 313).

Un autre document, également trouvé dans les Archives du Pas-de-Calais, nous donne le nom d'une femme qui faisait à Arras le commerce des tapisseries, et ce document est de 1321. Il est ainsi formulé : « *Aghenes de Lindres, tapisseresse.* » (1321.—A. 392 1).

De cette même année 1321, nous avons encore l'acte suivant :

« Pour deniers prestés a Jehan Huquedieu pour ouvrages de dras sarrasinois qu'il a fait pour Mons. xx lib. Audit Jehan pour 1 drap sarrasinois contenant ix aunes et 1 quartier de lonc, et de lé 11 aunes et un 1 quartier, ix lib. III s. vi d. » (1321. — A. 850).

En 1348, Yolande de Bar, dame de Cassel, ordonne à son receveur de payer vingt livres dix sous parisis, pour ses « tapis que on fait à Arraix. »

En 1352 existait à Tournai un « *Jehans Capars*, d'Arras, ouvriers de haute lice (1). »

(1) Cité par M. le chanoine Dehaisnes dans sa brochure intitulée : *La tapisserie de haute lisse à Arras avant le XV^e siècle.*

Dans les comptes de Lille des années 1366-1367 et 1367-1368, il est fait mention d'une commande de tapisserie de haute lice faite à *Vincent Boursette*, d'Arras, par le Magistrat de Lille, qui voulait offrir un présent au roi de France et au comte d'Estampes. Dans ces mêmes comptes on voit plusieurs paiements faits à Vincent Boursette. On y lit que la ville paya treize sous dix deniers pour la location de deux draps de haute lice, qui furent tendus devant les deux loges où les échevins prirent place quand eurent lieu les joutes qui se faisaient chaque année au tournoi de l'Épinette. Ceci montre un usage établi et prouve que l'emploi des tentures de haute lice était fort répandu dans le Nord de la France au xiv^e siècle, comme il l'était en Angleterre, ainsi que nous le montrerons tout-à-l'heure.

En 1373, le 23 septembre, on paya à *Nicolas Bataille*, le principal fournisseur de tapisseries de haute lice des ducs d'Anjou, d'Orléans et de Bourgogne, la somme de vingt francs pour six tapis « d'œuvre d'Arras. »

En 1374, nous trouvons le nom de *Jehan de Jondoigne*, et en 1375, celui de *Vincent Bourcette*.

Vincent Bourcette, bourgeois d'Arras, pour une tapisserie de drap d'or à devises, reçoit 800 livres. En 1385, sa veuve reçoit 19 livres pour tapis acheté d'elle pour le char de Madame.

En 1376, *Jean Simon* et *Jean Lamoury*.

La même année, nous trouvons la quittance que voici dans les Archives du Pas-de-Calais :

Quitt. de Simon du Gardin « hautelicheur demourant

a Groville (1) » pour LXXV lib. xv s. prix d'un « drap de haute lice contenant cr aunes quarées » vendu à la comtesse d'Artois. (16 mai 1376).

Pour l'année 1379, les mêmes Archives nous fournissent le nom suivant :

Jehan Aghehe, ouvrier de haute lice. (1379.—A. 77¹).

De l'an 1383 à l'an 1405, nous voyons le nom, et parfois la mention des œuvres, de *Jehan Gosset*, tapissier et valet de chambre du Duc de Bourgogne.

EXTRAIT DU COMPTE DE HENRI LUPPIN, RECEVEUR GÉNÉRAL.
1383-1385.

(Archives de Lille).

13. — Dons fais pour une fois à *Jaquemart Davion*, et *Jehan Gosset*, bourgeois d'Arras, pour draps de haute-liche, xx francs.

23. — A *Jehan Gosset*, bourgeois d'Arras, pour l'achat d'un drap de hauteliche, ouvré à or, de l'ystoire Saint Jore, contenant xxx aunes de long que MS fist acheter à luy la somme de vii^e francs (2).

(1) Localité à peu de distance d'Arras.

(2) M. de Laborde s'est trompé en écrivant l'ystoire de Saint-Jehan, à la place de Saint-Jore, et on a reproduit cette erreur. Dans la reconnaissance de Philippe, il y a, ce qui est encore mieux : « listoire *Saint George* ». Jehan Gosset d'Arras y est qualifié : « n.^{re} amé varlet de chambre Jehan Gosset d'Arras. » Le coût est de « sept cens frans dor... un drap dauteliche ouvre a or... trente aulnes de lonc ou environ a l'aulne d'Arras que nous avons prins et achate de lui... » on l'a donné à garder à « *Jehan le Cambier*, garde n.^{re} tapisserie. »

(Cette rectification, comme plusieurs autres qui suivront, a été faite par nous sur les documents originaux aux Archives du Nord).

23. — A *Jehan Gosset*, bourgeois d'Arras, pour refaire plusieurs tapis, XII livres.

(Inventaire de Charles-le-Téméraire).

24. — Pour un autre drap de hauteliche, ouvré à or, de l'ystoire des Visches et Vertus, contenant xxvi aunes, vi^e francs.

Nous avons à la même date, 1383 à 1406, *Jacquemart Davion*. Jacquemart Davion, bourgeois d'Arras, pour un drap de tapisserie de Bergerettes, de l'œuvre de hautelice, donné au Roy par mondit seigneur, c livres.

(Archives de Dijon, Comptes de Jehan de Pressy).

Et de 1384 à 1408, *Huar Walois* :

Huar Walois, bourgeois d'Arras, pour quatre bahuts (1) de tapisserie armoisés aux armes de Madame la Duchesse, sur la certification de Jehan Leblanc, garde de la tapisserie de Madame, xxviii livres. (Archives de Dijon, *Ibid.*)

Pour cette même année 1384, les Archives du Pas de-Calais nous donnent les documents qui suivent :

12 avril 1384, après Pâques, mandat de v francs et

(1) *Bahut*, dans la langue du moyen-âge, est à peu de chose près le synonyme de *colis*.

Un *coffre de bahut* est un coffre de voyage. Un *bahut de tapisserie* est une charge de tapisserie pour mulet ou cheval.

Le *bahut*, qui, dans l'origine, était destiné à rouler, a pris par extension le sens de meuble tel que buffet ou tout autre objet sédentaire ; mais, appliqué à la tapisserie, ce terme ne désigne aucun genre de fabrication particulière.

On disait au xv^e siècle une *chambre de bahut*, comme on disait un lit de camp, que l'on trouve écrit le plus souvent dans les inventaires : *un lit de Caen* !

VICTOR GAY.

demi d'or pour *Gillot de Marquais*, « tapissier de drap de hauteliche » à Arras.

12 mai 1384, mandat de xx francs d'or pour *Pierre de Bapaume* et *Gillot de Marquais* « tapisseurs de hauteliche » à Arras.

« Quittance de *Pierre de Bapaume* et *Gillot de Marquais* « tapisseurs de hauteliche, » pour xx francs du Roi reçus de Jehan d'Arras, receveur de la baillie d'Arras « pour le rapareillement de certains tapis appartenans à notre très grant et très redoublé seigneur Mons. le duc de Bourgogne, conte de Flandres et d'Artois, 20 avril 1384.

EXTRAIT DU PREMIER COMPTE DE JAQUE SCREGHEM,
RECEVEUR-GÉNÉRAL, 1385-1386.

(Archives de Lille).

26. — A *Jean Deurdin*, demourant à Paris, lesquels MS lui devoit, de II tapis ouvrés à or, de la *fachon d'Arras*, dont il a en l'un de l'ystoire de la Pome d'or et l'autre l'ystoire de Jourdain II^m v^c xx liv.

27. — A *Michel Bernard*, bourgeois d'Arras, pour I drap de hauteliche de l'ystoire de la bataille de Rozebeg, contenant LVI aunes de long et VII aunes de largue, laquelle il a livré à Jean Gambier, garde de la tapisserie de MS III^m III^c liv.(1).

(1) Les cartons avaient été dessinés par Jean de Viry et Jean de Chasot, en 1377; les comptes d'Oudot Douai portent que le Duc donna à Jean de Viry et Jean de Chasot, peintres, parce qu'ils lui avaient apporté voir la bataille de Rosebecque qu'ils avaient peinte, VIII liv. (M. le baron de Sainte-Suzanne, *Bulletin monumental*,

39. — A *Pierre le Conte*, bourgeois d'Arras, m francs pour un drap de hauteliche que MS avoit fait acheter à luy de l'ystoire de Saint Anthoine.

40. — A *Jehan Gosset* (voir ci-dessus n° 23), varlet de chambre MS, lesquels MS mande que le receveur luy paie par lettres de mandement sur certains ouvrages d'une chambre que MS luy avoit ordonné à faire et pour acheter c livres de fil d'or ou environ pour en faire ledit drap de l'Appocalice, dont Robert Poisson est chargé à faire XI^e LXXVI liv.

1386. — À *Jacquet Dourdin*, demeurant à Paris, pour « draps de haute liche faits de file d'Arras et ouvrés à or de Chippre, desquels l'un est de l'histoire de Guy de Bourgoingne : comme il fu esleu roy de France en absence du roi Charlemaine et depuis s'en ala conquestant ou pays de Sarrazins jusques en Espagne lui rendre la couronne, tenant ycellui viii^{xx} et x aunes quarrées à l'aune d'Arras, du prix de mille frans; »

Et pour un autre drap de « l'istoire d'un roy qui s'en ala chacier à grand compaignie et perdi en un bois ses gens et ses chevaux, et y trouva une merveilleuse aventure de fées qui le jugèrent devenir cerf, comme il est contenu en la Bible, contient iii^{xx} aulnes quarrées à l'aulne d'Arras, du prix de iii frans, lesquels draps ledit Monseigneur a fait prenre et achater dudit Jacques, et

1879). — Dans le travail cité plus haut, M. le chanoine Dehaisnes mentionne, à la date du 14 janvier 1391, un Jean Chaffot, peintre d'Arras, qui reçoit 280 francs « pour un drap de haute liche de l'istoire de Thobie. »

donner au comte de Vertuz, par quittance donnée le
v^e jour d'aoust III^{ix} et VI. . . . »

(Cité par M. le chanoine Dehaisnes.) (1).

1386. Pour un drap de hauteliche auquel est figuré
l'histoire de Fier-à-bras d'Alexandre, ayant XXII aulnes de
long sur VI aulnes de large, donné par M. d. S. à M. le
comte de Nevers CLXXX liv.

(Archives de Dijon).

En 1387, nous avons encore *Huar Walois*, bourgeois
d'Arras, valet de chambre et tapissier de M. d. S. pour « la
vendue et la délivrance d'un tapis de haute liche d'Arras,
ouvré d'or à l'ystoire de Bergers et Bergères, lequel
M. d. S. a donné à M. le duc de Berry pour ses étrennes
de l'an 1387. VII^e VI liv. »

(Archives de Dijon, Comptes de Josset).

En 1389, nous trouvons *Jehan de Croisettes*, tapissier
sarrasinois.

« *Jehan de Croisettes*, tapicier sarrasinois, demeurant
à Arras, confesse avoir reçu de Jehan Poulain, trésorier
de M. le duc de Touraine, la somme de VIII^e livres d'or
qui dues lui estoient pour un tapis sarrasinois d'or, de
l'histoire de Charlemagne, prinse et achetée de lui en
l'ostel de Beauté. »

(1) M. Dehaisnes cite encore, comme appartenant à Arras :

En 1384-1385, des tapis de haute lice « semés de nues aux III vens,
fournis par *Jacquemart Davion* et *Jean Cosset*; — en 1385-1386,
plusieurs tapis fournis par la veuve « de feu Jehan Boursette; » —
en 1389-1390 et en 1390-1391, des tapis de haute lice semés de
marguerites, et huit autres tapis de haute lice livrés par *Huart
Walois*.

En 1390, *Gillet Englentier* ou *Englantier*, tapissier et bourgeois d'Arras, « pour une chambre de tapisserie vert ouvré à ymages et œuvres de fleurs de glays en laquelle avoit vi pièces, le dossier, demi-ciel, la sarge du lit, la sarge de la couche et deux banquiers, ensemble cxvi aulnes, laquelle chambre M. d. S. donna à la dame de Gomuygnyes cxvi livres. »

(Archives de Dijon, Comptes de Josset de Halle).

Cette même année 1390, *Philippart de la Vingne*, tapissier demeurant à Arras, « pour façon et estoffes de certaines tapisseries que M. d. S. ordonna faire pour Madame la Duchesse pour son hostel de Germolles, iv^e liv. »

(Archives de Dijon, Comptes de Josset de Halle).

En 1391, nous trouvons *Andrieu* ou *André de Monchy*, bourgeois tapissier demeurant à Arras, « pour un tapis ouvré à l'histoire de Perceval le Galois, ensemble avec un autre que M. d. S. envoya présenter à son cousin le duc d'Yorck, oncle du roi d'Angleterre . . . cxxx liv. »

Id. « Pour un drap d'or de l'histoire d'ami et d'amie, à xxxvi s. l'aune. »

Id. « Un drap de chapelle d'or à xxv s. l'aune ; celui du déduit et le drap de chapelle donné au duc de Gloucester, l'autre au duc d'Yorck, remis par le valet de chambre Jean Cambier. »

Id. « Pour deux tapis achetés pour le fait des nopces de M. le comte de Réthel, dont l'un a l'histoire du Couronnement de Notre-Dame (1420), et l'autre, comment Dieu estoit au sépulcre, mil escus, auxquels sont les histoires des fêtes de Pâques, de l'Ascencion, de la Pentecôte. »

(Inventaire de Philippe).

1391. *Michel Bernard*, tapissier demeurant à Arras, « pour un tapis à l'histoire de Ottamen de Rome, lequel ensemble avec un autre M. d. S. envoya présenter de par luy à son cousin le duc d'Yorck, cXL livres. »

1392. *Huar Walois*, tapissier demeurant à Arras, « pour un grand tapis ouvré d'or et d'argent de Chipre et de fin file d'Arras, à devises de Bergers et Bergères, lequel tapis M. d. S. donna à Mgr l'Evêque d'Arras son chancelier, VI^e L livres. » (Archives de Dijon, Comptes de Josset).

1393. *Pierre le Comte*, bourgeois d'Arras, « un drap de haute liche, sans or, de l'ystoire du roi Pharaon et de la nation de Moïse, contenant CLXV aunes au prix de XXIV s. par aune, donné au duc de Lancastre. » (Ibid).

1393. *Michel Bernard*, bourgeois d'Arras, « pour trois draps de haute liche, c'est à savoir l'un ouvré sans or de l'histoire du Roi Clovis, l'autre ouvré à or de l'histoire de Notre-Dame. — Le tiers aussi à or de venerie de Guy de Romenie, lesquels M. d. S. donna, celle de Clovis au duc de Lancastre, son cousin, celle de Notre-Dame à son cousin le duc de Gloucester, et le tiers fit mettre par devers lui. » (Ibid).

1396. *Andrieu de Monchy*, bourgeois tapissier demeurant à Arras, « pour un tapis de haute liche, ouvré à or, de l'histoire de la Trinité, lequel M. d. S. a acheté pour donner au Roy d'Angleterre devant qu'il fût à Calais. » (Ibid).

En 1398 et 1403, nous trouvons *Colart* d'Inchy ou d'*Auchy*, qui demeura à Arras et à Hesdin.

Il avait, paraît-il, un talent particulier pour modifier,

réduire ou agrandir les plus belles tapisseries (1). En 1398, il refit, à la tenture des douze Pairs de France, l'image du comte de Flandres, que son fils trouvait trop modestement traitée : « cxx livres pour avoir osté d'un des tapis où sont les douze pairs de France, l'image de feu Monsieur le comte de Flandres et y mettre au lieu d'icelui un autre semblable plus richement orné. »

En 1403, certaines tapisseries étant trop grandes et difficiles à manier, Colart d'Inchy fait vingt-deux tentures des cinq tentures de la reine de Flandres, du roi Artus, des miroirs de Rome, de Do de Maienne, de Judas Machabée. Il fait douze tentures des six tentures de l'Apocalypse, de saint Antoine, de Charlemagne ; trois tentures de la tenture de Rosebecque, et son dessin, ses couleurs sont tellement bien assortis à l'ensemble de la tapisserie, que l'on ne peut s'apercevoir de leur mutilation. « Il fit ralonger chacun d'iceux d'une ausne d'Arras, à chacun bout de l'œuvre d'arborerie semblable à celle des dessins des dits tapis, fait par telle manière que l'on ne pouvoit apercevoir qu'ils fussent oncques ralongués, et sembloit chacun tapis eût été fait comme par lui dès le commencement (2). »

Les appareilleurs avaient fort à faire pour réparer les tapisseries que les Ducs faisaient souvent voyager, les employant dans toutes les solennités et les prêtant même aux princes et aux villes.

Un tapissier de Paris, *Jehan de la Croix*, passe deux

(1) Article sur les *Tapisseries d'Arras*, par M. le baron de Sainte-Suzanne, *Bulletin monumental* de M. Léon Palustre, nos 1 et 2, 1879.

(2) *Ibid.*

jours à réparer, dans l'hôtel de Conflans et d'Artois, plusieurs tentures et chambres de tapisseries qui avaient été « gâtées à la fête que le Duc avait donnée aux Anglais, et lesquelles avaient été prêtées au Roi, aux ducs de Berry et d'Orléans. »

Le garde de la tapisserie Nieuport fait restaurer par un tapissier d'Arras, nommé *Jehan Amoury*, des tapisseries qui avaient été envoyées à Dijon pour cause du « gaige qui se devoit faire entre messire Othe de Granson et messire Raoul de Gruyères » et lorsque le duc d'Orléans retourna en Lombardie, au passage du Roi à Dijon (1).

Nous avons voulu donner sans la scinder cette longue série de textes d'archives. Nous la faisons suivre des observations d'une grande justesse empruntées au travail de M. Dehaisnes, cité plus haut.

« M. Guiffrey et M. Pinchart ont rendu justice à l'importance des ateliers d'Arras au point de vue de la fabrication des tapisseries de haute lisse. Ainsi qu'ils le disent très-bien, la vogue dont jouissaient les produits de cette ville était due à l'excellence du tissu et à la supériorité de la teinture; les mots *oeuvre d'Arras* et *fin fille d'Arras* désignaient les tapisseries les plus délicates et les plus somptueuses; la fabrication la plus parfaite, dont la dénomination indique suffisamment l'origine, a reçu le nom de *tapisserie d'Arras* ou *d'ouvrage de la façon d'Arras* (2). M. Guiffrey ajoute même, en parlant de nombreuses et magnifiques tapisseries fournies au duc

(1) Article sur les *Tapisseries d'Arras*, par M. le baron de Sainte-Suzanne, *Bulletin monumental* de M. Léon Palustre, nos 1 et 2, 1879.

(2) Pinchart, p. 14; Guiffrey, p. 20 et 29.

de Bourgogne par Pierre de Beaumetz, tapissier et marchand de Paris, que toutes ou presque toutes semblent provenir des ateliers d'Arras, qui atteignirent sous la domination de Philippe le Hardi leur plus haut degré de prospérité.

» Il nous a semblé, en étudiant en détail les documents que M. Guiffrey et M. Pinchart ont eus, comme nous, sous les yeux, qu'il n'est pas impossible d'établir qu'un certain nombre des tapisseries vendues par des marchands de Paris sont de provenance artésienne.

» Les marchands de Paris, souvent désignés sous le nom de tapissiers, qui ont surtout vendu des tapis de haute lisse aux ducs de Bourgogne, sont Nicolas Bataille, Jacques Dourdin et Pierre de Beaumetz. Ce dernier semble être originaire du nord de la France; son nom est celui d'une localité située en Artois; il y avait à Paris vers 1375 trois marchands ou artistes de ce nom: Pierre, dont nous venons de parler; Guillaume, drapier des ducs de Bourgogne, et Jean, peintre des mêmes ducs, qui avait été reçu bourgeois de Valenciennes en 1361; de 1342 à 1345, on cite à Arras plusieurs mentions d'un Jean de Beaumetz, « armoieu », qui vend des armures au comte d'Artois. Les marchands tapissiers de Paris vendaient des tapis fabriqués à Arras; Nicolas Bataille en fournit en 1373 au duc de Bourgogne, et Jacques Dourdin, ainsi que Jean Beaumetz, en 1387-1388.

» Les comptes des ducs de Bourgogne, en mentionnant les achats de tapisseries, indiquent souvent si elles ont été vendues à l'aune de Paris ou à l'aune d'Arras. On sait que la longueur de l'aune, au moyen âge, n'était pas la même dans toutes les villes; que les fabricants de

draps et de tapis devaient faire mesurer leurs produits à la halle de leur cité, et que les courtiers, qui les vendaient dans les villes étrangères, recevaient leur bénéfice conformément à cet aunage. Les tapis de haute lisse vendus aux ducs de Bourgogne par Nicolas Bataille et les autres marchands parisiens sont, ainsi que nous venons de le dire, parfois mesurés à l'aune de Paris et parfois à l'aune d'Arras. Au sujet de ceux qui sont vendus à l'aune d'Arras, ne peut-on pas conclure de ce fait qu'ils ont été fabriqués à Arras? Des marchands de Paris, que nous trouvons parfois vendant des tapis à l'aune de Paris et très-probablement fabriquant des tapis en cette ville, n'auraient pas, selon nous, vendu d'autres tapis à l'aune d'Arras, si ces autres tapis n'avaient pas été fabriqués à Arras. Cela est d'autant plus probable que ces marchands de Paris, en plusieurs autres circonstances, ont vendu des tapis provenant des ateliers de cette même ville d'Arras.

» Si l'on adopte cette conclusion, qui nous paraît légitime, on devra, jusqu'à preuve évidente du contraire, ranger au nombre des produits de l'industrie artésienne un certain nombre d'œuvres indiquées par M. Guiffrey dans son *Histoire des tapisseries françaises*. Voici la nomenclature des tapisseries vendues à l'aune d'Arras par des marchands de Paris, que nous avons trouvées dans les comptes des ducs de Bourgogne :

» Le 23 septembre 1373, « six tapis d'œuvre d'Arras, armoïés des armes de Monseigneur », vendus vingt francs par Nicolas Bataille; en 1386-1387, Jacques Dourdin fournit un tapis de haute lisse de l'œuvre d'Arras, de « l'histoire de Maumet », qui coûte douze cents francs;

par quittance du 5 août 1386, le même Jacques Dourdin reçoit quatorze cents francs pour deux draps de haute lisse vendus à l'aune d'Arras, l'un « de l'histoire de Guy de Bourgogne comme il fut esleu roy de France en absence du roy Charlemaine... », et l'autre de « l'histoire d'un roy qui s'en ala chacier et perdi en un bois ses gens et ses chevaux et y trouva une merveilleuse aventure de fées qui le jugèrent devenir cerf ». En 1388, le duc achète de Pierre de Beaumetz, pour la somme de mille francs, un tapis de l'œuvre d'Arras, « ouvré d'or à l'histoire du Roman de la Rose », qui est donné au duc de Berry pour ses étrennes; et la même année, encore pour mille francs, un tapis, « ouvré à or de Chippre à l'histoire de Lyon de Bourges », et pour cent quarante francs un tapis « à l'histoire du roy de Grèce », qui sont vendus l'un et l'autre à l'aune d'Arras par Pierre de Beaumetz. Par mandement du 19 janvier 1388, le duc de Bourgogne achète à l'aune d'Arras, de Jacques Dourdin, pour une somme de douze cents francs, cinq tapis mentionnés sous les titres suivants: « Comment Aubry le Bourguignon conquesta le roy Frison »; « de Gerart, le fils au roy de Frise, comment il prist congïé a sa mere et a sa suer... »; « de l'empereur de Grèce et du roy de Frise qui orent bataille ensamble »; « un drap de dames qui vont vouler et engibier »; un autre « de bergères ». Le 14 juin de la même année 1388, le duc de Berry reçut du duc de Bourgogne un tapis de haute lisse « de la passion Nostre Seigneur » que celui-ci avait acheté à l'aune d'Arras, pour la somme de quatre cent cinquante francs, de Jean Lubin, marchand de Paris. Le duc Philippe le Hardi, par mandement du 22 janvier 1393, achète de

Jacques Dourdin, pour deux cents francs, un tapis d'Arras « a ymaiges et à une chasse, ouvré d'or et d'argent de Chypre », et pour quatre cents francs, à l'aune d'Arras, « un autre tapis ouvré d'or et d'argent de Chypre : Des souhaits d'amours ». En 1393-1394, nous trouvons mention d'un don de dix francs fait par le duc aux ouvriers qui font le tapis des « XI Pers » à Hesdin, en Artois, et l'achat fait par le duc, à l'aune d'Arras, chez Jacques Dourdin, de tapisseries données à la comtesse de Nevers, payées trois cent vingt-quatre francs, de trois tapis de haute lisse « d'œuvres a or de Chypre du Crucifiement, de un Mont du Calvaire et du Trespasement de Nostre Dame », payées neuf cents francs, et un tapis des « Neuf Preuwes » payé deux mille francs. Voilà autant de tapis qui, selon nous, ont été fabriqués à Arras et auraient dû être mentionnés dans le travail de M. Pinchart (1). »

Nous avons vu plus haut que nos pays se fournissaient de laines en Angleterre et que Matthieu de Westminster s'écriait : « *O Anglia !... naves Tharsis tuis navibus comparari non poterant, portantibus aromata et universa preciosa per quatuor orbis climata..... tibi in bisso et purpura Asia, in cinnamomo et balsamo Africa, in auro Hispania, in argento Germania servierunt.* »

(1) Dans l'Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France (1380), publié par M. J. Labarte, nous trouvons encore les mentions qui suivent :

3695. — Item, un grand drap de l'euvre d'Arras, ystorié des faiz et batailles de Judas Macabeus et d'Antoqus, et contient de l'un des pignons de la gallerie de Beaulté jusques après le pignon de l'autre bout d'icelle, et est du hault de ladicte gallerie.

3716. — Item, cinq tappiz azurez, du fille d'Arras, bordez à ombres de feuilles, à escussons de France entour.

3717. — Item, troys tappiz tannez, du fille d'Arras, de pareille façon.

« *Tibi de tua materia vestes pretiosas, tua textrix, Flandria texuit,* » ajoute-t-il, et ce qui se passera dans la première moitié du xiv^e siècle prouvera combien cette parole était juste.

En effet, pour répondre aux mesures rigoureuses et souverainement imprudentes prises par le comte de Flandre, Louis de Nevers ou de Créci, que Philippe de Valois venait de réintégrer dans ses états en gagnant pour lui la bataille de Cassel, Edouard III, roi d'Angleterre, défend à ses sujets d'envoyer des laines en Flandre, et il interdit également l'entrée dans ses états de tous les produits flamands, draperies et tapisseries. Aussitôt c'est une série d'interminables malheurs qui viennent accabler nos contrées. L'histoire en serait longue à raconter; d'autres d'ailleurs l'ont déjà fait avec tous les développements qu'elle peut comporter. Le manque de matières premières arrêtant la fabrication, et l'un des principaux débouchés étant momentanément supprimé, une multitude d'artisans, tondeurs, foulons, tisserands, se trouvèrent sans pain. Beaucoup émigrèrent, poussés par la famine, et de ce nombre furent des hauts-lisseurs. M. Pérathon croit que c'est alors surtout que des ouvriers d'Arras allèrent, en grand nombre, s'établir dans la Marche; Aubusson peut ainsi être considéré comme une branche vigoureuse sortie du noble tronc artésien. D'autres contrées s'enrichirent aussi alors à nos dépens, et cette époque est une de celles où l'industrie d'Arras souffrit d'une manière cruelle, sans doute, mais pour se relever bientôt plus vive et plus florissante que jamais (1).

(1) Voir les intéressants détails donnés par M. Pérathon, p. p. 30 et 31 de sa *Notice sur les Manufactures de Tapisseries d'Aubusson, de Féletin et de Bellegarde*, Limoges, 1862.

Nous ne redirons pas ici les longues agitations de cette époque, ni les actes de Jacques Van Artevelde, ni l'incapacité notoire du comte Louis de Nevers, cause principale de tous ces malheurs, ni les souffrances, les discordes intestines, en même temps que les guerres terribles entre la France et l'Angleterre. L'histoire des comtes de Flandre a été plusieurs fois écrite, et c'est là que l'on ira naturellement chercher le récit de ces faits. On comprendra alors facilement combien est juste cette réflexion par laquelle un des auteurs qui ont parlé de cette histoire (M. Ed. Le Glay), termine ces récits navrants : « Les laines anglaises, cette matière première de la première industrie flamande, ont fait répandre plus de sang que les questions purement politiques et sociales. »

Transportons-nous néanmoins à Londres, après la funeste bataille de Poitiers, lorsque le vainqueur fait son entrée solennelle dans cette capitale, le 24 mai 1357, accompagné d'un prisonnier de guerre qui n'est autre que le roi de France. Nous pourrions y voir quel était l'éclat de nos produits d'Arras. Sous le prétexte de faire honneur à ce dernier, on avait fait, sur les ordres d'Edouard III, des préparatifs extraordinaires. C'était là, comme le dit Lingard lui même, un honneur importun, qui servait à rappeler à ce monarque sa captivité, et qui le rendait le principal ornement du triomphe de son vainqueur. On avait élevé des arcades dans les rues ; on avait suspendu aux fenêtres et aux murs des *tapisseries d'Arras* et de Bruges, des pièces d'argenterie, des écussons ; la route était bordée d'une foule de spectateurs. Le lord-maire, à la tête de plus de cent mille citoyens, divisés en compagnies distinguées par des devises et leurs couleurs respectives, allèrent au-devant du prince et de sa suite,

à Southwark. Le roi de France était monté sur un cheval de bataille blanc, couvert d'un harnais magnifique : le jeune Edouard, à cheval sur un petit poney, n'avait rien qui le distinguât ; mais il ne pouvait échapper aux regards empressés des spectateurs, qui saluèrent par de vives acclamations le vainqueur de Poitiers. Plusieurs heures s'écoulèrent avant que la cavalcade pût arriver à la salle de Westminster, où le roi était assis sur son trône, environné de ses prélats et de ses barons. Lorsque Jean entra, il se leva, descendit pour l'embrasser, et le conduisit à un banquet splendide. On lui assigna le palais de Savoie, et ensuite le château de Windsor, pour sa résidence et celle de son fils.

Ce même château de Windsor conserve encore aujourd'hui des tapisseries d'Arras de ces époques reculées ; il en a aussi d'autres, que nous aurons ailleurs l'occasion de mentionner. Au reste, il faudrait parcourir une à une les magnifiques demeures de l'aristocratie anglaise, pour dresser de ces tapisseries d'Arras un inventaire, qui jamais ne serait complet. On se trouve pris d'une sorte de découragement lorsqu'il s'agit de décrire tant de merveilles, lorsqu'on est en face de ces châteaux royaux et princiers, ou même dans ces autres châteaux non moins splendides des lords anglais. Ce sont des musées véritables, des collections de tentures, de tableaux, de livres, d'objets anciens et précieux, dont il serait bien utile de publier des catalogues raisonnés. Le seul château de lord Shrewsbury, à Alton-Towers, que j'ai plus spécialement visité avec soin, demanderait plusieurs mois de travail assidu pour arriver à en inventorier convenablement les richesses. Partout d'ailleurs, ou presque partout, on trouve des tapisseries anciennes

et des tapisseries d'Arras. On vérifie ainsi le témoignage d'un autre écrivain anglais, Strutt, qui dit qu'au xiv^e siècle et au xv^e, les salons des riches Anglais et Écossais étaient tous tendus de *tapisseries d'Arras*.

On comprend après cela que les Anglais aient fait du mot *Arras* le synonyme de tapisseries; on comprend le sens de ces vers bien connus :

Thence to the Hall, which was on every side
With rich array and costly *Arras* dight. (FAIRY QUEEN.)

..... He's going to his mother's closet;
Behing the *Arras* I'll convey myself,
To hear the process. (SHAKESPEARE.)

As he shall pass the galleries, I'll place
A guard behind the *Arras*. (DENHAM'S SOPHY.)

Lifeless, but lifelike, and awful to sight,
Like the figures in *Arras* that gloomily glare,
Stirred by the breadth of the midnight air.

Ce n'était pas l'Angleterre seulement qui employait le mot *Arras* pour désigner par excellence une tapisserie. Le latin du moyen-âge est plein d'expressions analogues. et il suffit d'ouvrir le *Glossaire* de Du Cange pour en être convaincu. Citons seulement les exemples suivants :

« *Et primo communiter utuntur.... cortinis de tela circumcirca dicta lecta, et etiam banderiis DE ARASSA.* »
(*Joann. Demussis in Chron. Placent. ad ann. 1388.*)

« *Item do et lego Johannæ uxori meæ tertiam partem bonorum meorum.... Cum uno lecto DE ARRAS cum auro.... item unum lectum DE ARRAS cum costeris paled de colore rubeo, viridi et albo.* » (*Testam. Radulfi de Neville apud Th. Madox, Formul. anglic. pag. 432.*)

« *Omnes vestes DE ARAS nostro remaneant successori.* »
(*Testam. Richard. II Reg. Angl.*)

Nous avons dit, au chapitre précédent, l'emploi que l'on faisait, dans le même sens, de l'expression *Panni de Arest*, ou *draps d'Arest*.

Les Italiens ont depuis longtemps aussi une expression analogue, le mot *Arazzo*, et l'Académie della Crusca nous donne ainsi le sens de ce mot : « *Arazzo, panno tessuto à figure, per uso di parere e addobare, detto così dal fatto NELLA CITTA D'ARAZZO.* »

Les tapisseries d'Arras étaient donc dans une grande prospérité au xiv^e siècle. Cette prospérité ira désormais en croissant, et elle parviendra à son degré le plus élevé lors de la domination de la Maison de Bourgogne. Disons ici pourtant que, même avant ces comtes si magnifiques, les souverains de l'Artois furent aussi des protecteurs pour la précieuse industrie d'Arras. Robert II donne une charte pour la draperie et pour les tisserands, et il fait construire derrière les murs de Saint-Vaast une halle qui doit servir à la vente des objets manufacturés. Cette halle est mentionnée dans une lettre de l'Official d'Arras, en date de 1250. Elle fut, environ un siècle après, en 1333, l'objet d'un règlement spécial.

La citation suivante, extraite de *l'Histoire de la Peinture flamande et hollandaise*, par M. Alf. Michiels (t. II, p. 1-6), donnera une idée de ce qu'étaient alors l'activité et la richesse des contrées que nous habitons ; car Arras se trouvait dans des conditions analogues à celles que voici :

« Les Pays-Bas, vers la fin du xiv^e siècle, étaient la contrée la plus riche du monde. L'Italie seule pouvait, à cet égard, soutenir la comparaison avec eux, mais sans briller d'un éclat supérieur.....

» Sous Edouard III, selon Peuchet, les fabricants des Pays-Bas exportaient chaque année, de l'Angleterre, cinquante mille ballots de laine. Des flottes de cinquante, soixante et cent navires, chargés de cette précieuse dépouille, quittaient souvent les ports de Londres et de Southampton. De Foë assure que, de 1327 à 1377, deux cent trente millions tournois furent dépensés pour les achats. Louvain, au commencement du xiv^e siècle, renfermait plus de quatre mille maisons logeant des drapiers et cent cinquante mille manœuvres. En 1389, Gand contenait cent quatre-vingt mille hommes en état de porter les armes : la draperie occupait quarante mille métiers, et, dans une émeute, sous Louis de Male, ceux qui se livraient à cette profession réunirent dix-huit mille combattants. Les ouvriers de cette grande commune ayant fait construire, à la même époque, une église en l'honneur de la Vierge, sur le mont Blandin, ne donnèrent qu'un denier de gros par tête pour en couvrir les frais. Les demeures des tisserands formaient vingt-sept quartiers ayant leurs doyens, qui obéissaient à un doyen supérieur. Au son de la grosse cloche, nommée *Roland*, les cinquante-deux états se groupaient sous leur bannière et accouraient sur la place du Marché, où il n'était pas rare que vingt-cinq mille hommes fussent rassemblés en quelques minutes. »

Arras eut alors, elle aussi, une population très-nombreuse ; ses maisons durent s'élever, ses faubourgs s'étendre ; mais c'est surtout à l'époque où nous allons entrer que cette prospérité atteignit des limites tout-à-fait considérables.



CHAPITRE VII

LES TAPISSERIES D'ARRAS AU XV^e SIÈCLE

Nous aurions pu, comme nous l'avons fait dans une première édition, donner un chapitre aux tapisseries d'Arras sous les ducs de Bourgogne, de 1383 à 1477. Mais les documents que nous avons trouvés depuis lors sont si nombreux, qu'il a fallu nécessairement multiplier les divisions et les changer, en les mettant autant que possible par siècles, afin d'être moins incomplet et plus clair.

Il est essentiel toutefois de proclamer ici que l'époque la plus brillante pour les tapisseries d'Arras fut celle qui vit en nos contrées des Pays-Bas les magnificences de la Maison de Bourgogne. C'est une période de près de cent ans, pendant lesquels l'histoire n'a pour ainsi dire à enregistrer que des merveilles, au point de vue qui nous occupe ici. Les comptes de cette Maison, les histoires diverses qui en ont raconté les hauts faits, d'autres sources contemporaines ou plus récentes, tout se presse, tout concourt pour nous fournir les documents les plus

précis, les plus détaillés. Comment être complet dans une telle abondance de notes, de renseignements, de descriptions qui se présentent partout, qui viennent de tous les pays ? Car alors, plus que jamais, Arras fournit à l'Europe entière ses ornements de haut luxe, et soit par les présents des souverains, soit par des acquisitions directes, les châteaux comme les églises viennent à l'envis'y approvisionner. C'est une activité, c'est une ardeur de travail, c'est une élévation de population dont la ville actuelle est loin de nous donner l'idée. Peintres et dessinateurs, haut-lisseurs et tailleurs d'images, brodeurs et fabricants d'étoffes précieuses, artistes et poètes, tout ce qui cultive l'art dans ses diverses formes s'est rencontré à la fois dans les murs d'Arras, ou dans ses environs immédiats. Donnons au moins la liste de quelques-uns des chefs-d'œuvre sortis de leurs mains habiles, et essayons de les décrire brièvement : il faudrait des volumes pour les décrire tous.

Dans le tome 1^{er} de son *Histoire des ducs de Bourgogne*, M. de Barante (p. 353 et 354) parle ainsi des générosités et du luxe de Philippe-le-Hardi, sous la date de 1387 :

« C'étaient, en toute occasion, des cadeaux et étrennes magnifiques au roi, à la reine, au duc de Berri. Il leur donnait des diamants, des perles, des pièces d'orfèvrerie du plus beau travail, des draps d'or et d'argent. Sa propre famille et ses principaux serviteurs étaient aussi traités avec une magnificence sans exemple. Il meublait ses châteaux avec des draps et des tapis d'Arras plus beaux que tous ceux qu'on avait vus jusqu'alors.... »

Dans le n^o volume du même ouvrage, nous trouvons encore des renseignements précieux sur nos tapisseries : « Sa libéralité — c'est toujours du même prince qu'il est question, — sa libéralité se fit voir aussi dans les présents qu'il donna au duc de Lancastré, au duc de Glocester et aux principaux envoyés anglais (1393). Ils consistèrent surtout en beaux tapis de Flandre, comme on en faisait alors seulement dans les états du duc. Ils représentaient pour la plupart des histoires de la Bible à grands personnages ; d'autres figuraient le roi Clovis ou Charlemagne avec les douze pairs de France. Il y en avait deux, dont l'un offrait l'image des sept vertus avec les sept rois ou empereurs vertueux ; l'autre, les sept vices avec les rois ou empereurs qui s'en étaient souillés. Tous ces ouvrages étaient rehaussés de bel or de Chiffre (Chypre)... » (P. 102 et 103).

L'année suivante, 1394, nous retrouvons la mention de dons analogues : « Déjà, selon sa coutume, il s'était fait précéder par de superbes présents qu'il avait envoyés au duc de Bretagne, et qui consistaient en vins de Bourgogne et en tapisseries de Flandre.... »

Enfin, deux ans après, en 1396, il s'agit de présents autrement sérieux et du rachat des prisonniers de Nicopolis. Ce fait de l'envoi de tapisseries d'Arras à Bajazet, dans cette circonstance solennelle, se trouve pour ainsi dire mentionné partout ; le récit détaillé de M. de Barante le met dans tout son jour.

« On n'avait rien ménagé, dit-il, pour que les dons offerts à Bajazet pussent le disposer favorablement. On connaissait son goût pour la chasse à l'oiseau ; on savait

que, chaque année, le seigneur de Milan lui envoyait des faucons blancs de l'espèce nommée *gerfaut*. Tout rares qu'ils fussent, on se hâta de s'en procurer. On demanda au sire de Helly quelles choses pourraient plaire à ce roi barbare. Il conseilla de lui envoyer quelques-unes de ces belles tapisseries à personnages qu'on ne savait faire qu'à Arras. Pour les étoffes d'or et de soie, c'était à Damas qu'on les tissait, et il en avait plus que les chrétiens. Le duc de Bourgogne acheta à Arras des tapis qui représentaient l'histoire du grand roi Alexandre. On y joignit des pièces du fameux écarlate de Bruxelles, de la fine toile de Rheims, de grands levriers et dix chevaux superbes, avec des harnais resplendissants d'or et d'ivoire. On n'oublia pas d'ajouter des pièces d'orfèvrerie habilement ciselées... »

Le roi de Hongrie ne veut pas d'abord laisser passer les ambassadeurs qui portent les présents. Ce qui le frappe surtout dans la richesse de ces offrandes, ce sont les tapisseries d'Arras. Il s'indigne de voir de tels objets entre les mains des infidèles, témoignage durable de la honte des chrétiens. « Je ne puis souffrir, s'écrie-t-il, que vous portiez de si beaux présents à ce chien de mécréant ; cela le rendrait trop riche et trop content ; il en tirerait une trop grande vanité et nous humilierait. Passe encore pour les oiseaux, ils seront bientôt envolés et perdus. Mais ces beaux tapis sont une chose qui reste ; l'Amorabaquin pourra toujours les montrer, en disant : « Voilà ce » que le roi et les seigneurs de France m'ont envoyé. »

Suivons maintenant année par année, autant que faire se pourra, l'histoire des tapisseries d'Arras, pendant ce

xv^e siècle, qui fut pour elles l'époque de leur plus grande splendeur.

Pour l'an 1402, les Archives du Nord ont un document que nous trouvons mentionné dans l'inventaire sommaire, t. I, p. 275 : Quittance pour confection, à Arras, de tapis représentant la bataille de Liège (pour le duc de Bourgogne), mars-avril 1402.

(Arch. de la Chambre des Comptes.—B. 1345).

C'est aussi à l'an 1402 que se rapportent les tapisseries de Tournai qui se voient encore aujourd'hui dans une dessacristies de la Cathédrale, où plusieurs fois nous les avons étudiées. Sur l'une des pièces on avait eu soin de tisser l'inscription suivante :

*Ces draps furent faits et achevez
En Arras par Pierrot Fevez
L'an Mille quatre cent et deux
En Décembre mois gracieux
Veuillez à tous saints prier
Pour l'âme de Toussaint Prier.*

Cette inscription, plusieurs fois citée par divers auteurs, et toujours mal citée (y compris par moi-même, page 91 de la première édition de ce livre), est ici reproduite d'après la Notice spéciale de M. le chanoine Voisin, de Tournai, 1863. J'ai reçu de l'auteur cette Notice, un peu trop tard pour m'en servir lors de la susdite édition : depuis lors on a tout naturellement copié mon inscription fautive, que je tiens à rectifier ici.

Nous avons donc un nouveau nom de haulticheur, *Pierrot Fevez* : nous pouvons de plus examiner son œuvre, puisque nous l'avons sous les yeux.

« PREMIER SUJET.

» Le Père éternel, au nimbe crucifère, bénissant de la main droite à la manière latine, tient de la gauche une banderolle sur laquelle on lit ces mots: « *J'ay eslut S. Piat* » pour convertir à la foy les Tournisiens. » Cette banderolle, comme soulevée par le vent, plane au-dessus d'un groupe de douze personnages, cohorte de saints missionnaires qui vont se diriger vers le nord des Gaules. Ce sont : S^t. Quentin, S^t. Lucien, S^t. Crépin, S^t. Crépinien, S^t. Fuscien, S^t. Victorique, S^t. Rieu ou Regule, S^t. Piat, S^t. Chrysole, S^t. Eugène ou Eubert, S^t. Rufin et S^t. Valère.

» Ces noms ne sont pas marqués sur la tapisserie, mais le nombre des saints correspond mathématiquement avec celui des compagnons que les agiographes donnent à saint Piat. Les costumes, du reste, rendent encore la pensée du dessinateur plus intelligible. On trouve ici la preuve qu'un savant a présidé à l'exécution de ce travail.

» DEUXIÈME SUJET.

» *Comment S. Piat vint à Tournai prêcher le foy.*

» S^t. Piat, revêtu de la chasuble et d'une aube, dont le bas est chargé d'une broderie par derrière, de forme carrée, entre dans la ville; il est sous le cintre de la porte, et, en ce moment même, on voit à l'intérieur de la cité les habitants occupés à sacrifier aux faux dieux. Un agneau est dans une fournaise et le sacrificateur, ainsi que d'autres personnes, tiennent dans les bras chacun une victime du même genre pour être jetée dans le brasier sacré. Les personnages appartenant à la scène du sacrifice sont au nombre de dix. De son côté, le saint est

précédé d'un massier; ce qui porte le nombre des personnages à douze. Une statuette que l'on voit à droite, à la partie supérieure du tableau, paraît être l'idole à laquelle on sacrifie.

» Trois personnes, dont deux sont tournées vers l'idole, tiennent chacune un enfant dans les bras. Le premier de ces enfants se rejette d'un air effrayé vers sa mère; le second est au maillot; le troisième est tenu par un homme à longue barbe, coiffé d'une manière toute particulière, qui regarde le sacrifice.

» La chasuble de S^t. Piat rappelle exactement celle de S^t Thomas de Cantorbéry, qui est conservée à l'évêché. Elle est rouge et partagée au milieu par une broderie en forme de galon, à laquelle viennent se joindre par le haut deux épaulières pour former une espèce de croix.

» TROISIÈME SUJET.

» *Coment ly taions et ly taie ly pères et ly mères S. Lehire furent li premier qui rechurent le foy des Tournisiens.*

» Saint Piat est représenté assis dans une chaise carrée, revêtu de sa chasuble, la tête entourée d'un nimbe chargé de trois rangées de pierreries. Il prêche et son auditoire se compose comme il suit: Ireneus et sa femme sont agenouillés au premier rang; derrière eux, leur fils et leur bru, Serenus et Blanda, père et mère de saint Eleuthère, représentés fort jeunes, sont aussi à genoux; les autres auditeurs sont debout et paraissent être des malheureux aux habits en lambeaux; ils sont quatre et chacun d'eux se soutient au moyen d'une béquille. — Ce groupe de mendiants est dessiné d'une manière fort originale.

» Au pied de la chaire sont deux aumônières bien fournies, renfermant sans doute des largesses faites pour les besoins de l'église naissante de Tournai. Remarquons cette variété de costumes. Ireneus est revêtu d'un manteau fourré d'hermine ; celui de Serenus a de larges manches bordées par le bas de lambels de différentes couleurs. Les deux femmes ont des robes bleues serrantes. L'une a la tête couverte d'une coiffure blanche, et l'autre a les cheveux flottants. Des quatre mendiants, deux sont manchots et ont leurs vêtements troués. Celui du milieu, à barbe blanche et ventru, a une espèce de veste rouge boutonnée par le haut. Enfin le quatrième, qui semble servir de repoussoir, est revêtu d'une longue camisole pendante. Tous sont coiffés d'une manière différente, avec des bonnets ou des barrettes de l'époque.

» QUATRIÈME SUJET.

» *Coment Hireneus ly taions S. Lehire
Fist le ydolle des Tournisiens destruire.*

» On peut diviser ce petit tableau en cinq parties : d'abord, S. Piat, toujours dans le même costume, placé dans une chaire, cette fois ronde, est occupé à prêcher. A gauche de la chaire sont quatre auditeurs, dont trois hommes et une femme revêtue d'une ample draperie qui lui enveloppe la tête et tout le corps. Dans le milieu du tableau on voit Ireneus accompagné d'un serviteur. Il est vêtu, comme dans le tableau précédent, d'un riche manteau rouge fourré d'hermine ; il donne ses ordres et à sa voix cinq de ses concitoyens abattent l'idole, objet de leur culte. Celle-ci chancelle sur sa colonne brisée. Quatre personnages sont effrayés de cette scène, dont ils

semblent craindre les suites ; deux joignent les mains pour exprimer leur inquiétude. Pour compléter le tableau, l'artiste y a ajouté le sacrificateur représenté comme à la scène du sacrifice des agneaux, avec son coutelas pendu au côté, un prêtre païen et un autre personnage qui saisit de la main droite le coutelas du sacrificateur. On lit sur leur physionomie l'étonnement que leur cause ce qui se passe sous leurs yeux.

» CINQUIÈME SUJET.

» *Comment S. Piat fonda l'église de Nostre Dame de Tournay et fist les fons.*

» Grande scène assez difficile à lire à cause de l'état de détérioration de la tapisserie. Au milieu S. Piat ayant devant lui une cuve baptismale, semble occupé à en bénir l'eau : il tient un livre des deux mains. Tout autour sont représentés de nombreux travailleurs près d'une grande construction dont les fondements sont jetés.

» Voici l'ordre des personnages tels qu'on peut les distinguer, en commençant par la gauche : Le premier est un maçon, la truelle à la ceinture, qui porte un bac de mortier ; le second est un manœuvre qui, au moyen d'une pelle, prépare le ciment. Le troisième travailleur affermit avec un marteau une pierre qu'il vient de placer. Plus loin, deux manœuvres transportent des pierres sur une civière. En haut, deux ouvriers portent chacun une pierre. Dans le milieu, au-dessus de S. Piat, on a représenté Ireneus avec une pierre sur l'épaule, dont un ouvrier semble vouloir débarrasser le bon vieillard. Enfin à côté, à droite, sont deux maîtres d'œuvre, l'un la truelle

et l'autre le marteau en mains. Les costumes variés de ces différents personnages seraient très-curieux à étudier.

» SIXIÈME SUJET.

» *Hireneus qui donna le tresfons de léglise de nostre Dame de Tournay fu li prumiers baptisiés de tous les Tournisiens.*

» Saint Piat, accompagné d'un nombreux clergé, baptise Ireneus, sa femme, et Serenus père de S. Eleuthère. Tous trois sont placés dans la cuve baptismale, et le Saint répand sur eux l'eau sainte avec un vase en forme de jatte. Un lévite porte dans une petite châsse les saintes huiles, un autre porte la croix; tous deux sont vêtus d'un surplis au collet rouge. De l'autre côté sont quatre personnages dont un clerc, au collet bleu, et un vieillard agenouillé, vêtu d'un manteau, et tenant des deux mains un livre d'heures fort riche. Dans le milieu, presque à la hauteur de la cuve, sont cinq personnages, diversement vêtus qui doivent aussi probablement recevoir le baptême.

» Le vieillard tenant un livre, dont nous venons de parler, semble être dirigé par un clerc, qui lui fait faire sa profession de foi avant la réception du baptême (1).

(1) Cousin, tome 1, page 95, en constatant que de son temps les tapisseries de Toussaint Prier étaient encore *bonnes et entières*, cite les descriptions de trois sujets de la légende de saint Piat.

« Comment S. Piat et li disciples fut décolé des tyrans Romains en un lieu que l'on appellait le place, où est maintenant la croix de S. Piat à Tournay.

» Comment li Tournisien par grande dévotion convoierent le corps S. Piat jusques à Seclin.

» Comment li corps S. Piat sarresta à Seclin, et furent li malades wary de toutes maladies. » — Cousin, IV, 144.

» A gauche, on voit un homme dont l'attitude, assez particulière, laisse difficilement deviner les sentiments.

» SEPTIÈME SUJET.

» *Quand de Tournay li chrestien
Furent escachiet maint paien
Baptisié se firent ou lieu
Nommé Blandain ou nom de Dieu.*

» Ce tableau et les six autres que nous allons décrire appartiennent à l'histoire de saint Eleuthère. Dans un encadrement assez resserré sont représentées trois cuves baptismales : dans la première se trouve un vieux païen, dans la seconde, un enfant, et dans la troisième, deux personnages. On pourrait croire que, par ce dessin, on a voulu représenter le baptême de toute une famille, le grand-père, le petit-fils et deux époux. S. Eleuthère, la mitre en tête, verse l'eau bénite ; il est accompagné de quatre lévites, dont l'un porte la crosse et les huiles saintes. Un autre tient le livre des rits.

» HUITIÈME SUJET.

» *Mors est l'évêque de Tournay,
Pourquoy Crestien de coer vray
A Romme envoient S. Lehire,
Ne voelent autre évesque eslire.*

» Saint Eleuthère et deux compagnons de voyage, montés sur des chevaux pleins d'ardeur, font leurs adieux au moment de leur départ pour Rome. Ils pressent pour la dernière fois la main de leurs amis avant de se mettre en route.

» NEUVIÈME SUJET.

» *Au bain Saint leveschiet donnée
Est chi du Pape, et confermée.*

» Le pape, assis sur son trône pontifical, la mitre en tête, bénit S. Eleuthère agenouillé devant lui à sa droite. A la gauche du pontife deux cardinaux, robes et chapeaux rouges, sont présents à la réception du Saint.

» DIXIÈME SUJET.

» *Devesques à ce ordenés
Fu li benoit Saint consacrés.*

» La scène représentée est une consécration d'évêque devant un autel. Les évêques consécrateurs sont au nombre de trois ; comme toujours, l'artiste a choisi le moment où l'on pose la mitre sur la tête de l'ordinand. Trois lévites portent les crosses des prélats consécrateurs. En arrière-plan quelques personnes, au nombre desquelles on semble voir les deux compagnons qui ont suivi le Saint dans son voyage. L'autel sans gradins n'a qu'un rétable qui dépasse à peine, en hauteur, ce que peut mesurer la largeur de la table. Ce rétable est entre deux montants qui le dépassent un peu, et chaque montant est surmonté d'un chandelier.

» ONZIÈME SUJET.

» *La fille Tribun va morir,
Pour ce que ne pot obtenir
Le fol amour que requéroit,
Au Saint quand son mantiel tiroit.*

» Saint Eleuthère, placé sous un dais rouge, a devant lui Blande, somptueusement vêtue, qui lui arrache son manteau.

» DOUZIÈME SUJET.

» *Comment Jh-crist réclama
Le bon Saint et ressuscita
Par chy la fille de tribun,
Présent son père et le commun.*

» Au premier plan de la scène on voit le tombeau de Blande, dont le couvercle est ôté, et d'où se lève la défunte à l'appel de S. Eleuthère, qui la prend de la main gauche et la bénit de la droite. On semble avoir voulu exprimer l'effet de cette bénédiction en représentant un diabolotin qui s'échappe avec une chaîne, au-dessus de la ressuscitée. S. Eleuthère a derrière lui trois clercs; et à droite du tableau, le tribun, accompagné de ses soldats armés, a une attitude qu'on aurait peine à définir. Il est frappé du miracle, mais il ne se convertit pas.

» TREIZIÈME SUJET.

» *Comment li bon Saint baptisa
La fille tribun que leva
De fons par très grande mistère,
Blande qui au bon Saint fu mère.*

» Blande, la fille du tribun, est représentée dans une cuve baptismale hexagone supportée par une tige à nœud, imitant celle d'un calice, et posée sur un pied en harmonie avec la forme du haut. Le Saint tient en mains la boîte aux saintes huiles et un lévite tient le livre des rits. La mère de S. Eleuthère touche de la main gauche la baptisée, à qui elle donne son nom. La scène se compose, en y comprenant les assistants, de neuf personnages. — A gauche est un autel avec un petit rétable de la même forme à peu près que celui qui est représenté au tableau de l'ordination de S. Eleuthère.

» QUATORZIÈME SUJET.

» *Tribuns Volt sa fille retraire
Des crestiens, et elle atraire
A sa loy, dont la mort soudaine
En fu tost as paiens prochaïne.*

» Le tribun, accompagné de quatre personnes qui semblent être des magistrats, est dans l'étonnement en voyant les ravages de la peste parmi les païens. Les victimes du fléau sont au nombre de cinq, qui tombent les unes sur les autres. »

Ces tentures de la cathédrale de Tournai ont, pour notre histoire des Tapisseries d'Arras, une importance considérable. C'est la raison pour laquelle nous avons reproduit cette description pleine d'exactitude et faite par un homme de goût.

Précisément à la même date, ou du moins à deux ans seulement de différence, en 1400, l'abbaye de Saint-Vaast s'enrichissait d'une manière analogue. Elle aussi voulait avoir, en tapisseries, l'histoire de son patron. Elle en ornait le chœur de l'église, et peut-être ces tentures existent-elles encore quelque part. Elles existaient certainement encore au commencement du siècle dernier, époque de la rédaction définitive du *Nécrologe de Saint-Vaast*. Voici, en effet, ce que nous lisons à ce sujet à la page 84 de ce précieux manuscrit, conservé dans la bibliothèque de l'Evêché d'Arras, et dont nous avons donné une édition il y a deux ans :

« *Egidius de Hees Atrebas..... et..... Vir sapiens et discretus legitur..... 1400. — Comparat tapetes de vitâ S^{ti} Vedasti TOTUM CHORUM AMBIENTES, nunc usquè appensos; item Ursos æneos analogii, vas lustrale, etc...* »

1403. *Jacquemart Davion*, demeurant à Arras, « pour une chambre entière de couleur vert, garnie de ciel, dossier, sarge de lit, sarge de couche, de vi tappiz à tendre, de xii quarreaux avoit en chacune pièce un bosquet et deux imaiges gettant rainsseaulx, imaiges ouvrées à or, vi^e écus. » (Archives de Dijon, Comptes de Cellier).

1406. *Huar Walois*, bourgeois d'Arras, « pour la vendue d'un drap de haute lice de l'ouvraige de ladite ville d'Arras fait à or de Chipre et de soye de la vie de Sainte Marguerite, contenant xxiii aulnes à l'aulne d'Arras de long, et de large vi aulnes, lequel drap M. d. S. a donné à Madame la Duchesse, viii^e livres. »

1406. Id. « La somme de ii^m c livres à laquelle M. d. S. lui estoit tenu à cause de M. S. le Duc pour deux tapisseries d'or et de Chipre, l'un de l'histoire de sainte Anne et l'autre des Sept Vierges, que ledit M. S. acheta dudit pour les noces de M. S. de Lembourt, comte de Rethel. »
(Archives de Dijon, Comptes de Jehan de Pressy).

De 1409 à 1411, nous avons *Guillaume Faymal*.

Guillaume Faymal, dit Riffart, *tapissier demourant à Arras*, est mentionné dans les comptes d'avril 1411 à avril 1412 du duc de Bourgogne, comte de Flandres, consultés par nous aux Archives du Nord. Il y est question de toute une chambre de tapisserie dont on paie le prix à Guillaume Faymal dit Riffart, et à la veuve de Jaquet Dourdin, « tapicière demourant à Paris. » Il y a même dans l'énoncé de cette fourniture et d'une autre qui la suit, des détails intéressants. Ce qui l'est davantage encore, c'est ce que nous trouvons dans les Archives de Dijon, Comptes Jean de Noidant. Ici c'est un contrat en

règle, posant les conditions, donnant des détails précis, nous faisant toucher du doigt les choses.

1409. Guillaume Faymal dit Riffart, bourgeois et tapissier d'Arras, auquel « M. d. S. (Jean-sans-Peur) marchand de lui faire cinq dras ou tapis de haute lice de l'histoire du voiage que M. d. S. fit au pays de Liège, des largeur et longueur en la manière et pour le prix ci-après déclarés: c'est assavoir un tapis de xvi aulnes de long et de vii de large à la mesure d'Arras, lequel sera de l'entrée que M. d. S. et M. S. de Haynault firent audit païs de Liège;—id. un autre tapis de ladite mesure, et sera du siège que les Liégeois firent et tendirent devant la ville de Trech-sur-Meuse, et comment ils partirent du dit Liège;—id. le tiers tapis de xxiv aulnes de long et de vii de large sera comment lesdits Liégeois vinrent courre sus et combattre M. d. S. et M. S. de Haynault, et comment ils furent déconfits et mors et plusieurs d'iceulx réchassés;—id. le quatrième de xvi aulnes de long et vii de large sera comme ceux de Tongres, Liège, Huy et autres villes du dit pays se viendrent rendre à M. d. S., des processions qu'ils firent et des justices qui y furent faites;—id. le cinquième, de même largeur et hauteur, sera de la sentence que par M. d. S. et M. S. de Haynault fut rendue et prononcée à Lille tant sur les faits desdits Liégeois et des villes du pays comme de rapporter leurs privilèges ès mains de nos dits seigneurs.

» Lequel Riffart sera tenu de faire et ouvrer lesdits v tappis de fin fil de laine belle et de la meilleure qu'on a coutume d'ouvrer en ladite ville d'Arras, et iceulx parfaiz livrés en icelle ville à M. d. S. ou à certain commandement et de faire partout où il echera, de fin

or et d'argent de Chipre toutes les cottes d'armes, enseignes, bannières et penons. Tous les habiz des seigneurs et les harnasseurs de leurs chevaux, et en outre doit iceluy Riffart faire faire à ses despens les patrons d'icelle histoire, lesquels patrons doivent demourer à M. d. S., monte pour tout ledit ouvrage v^c xvi aulnes, et il doit avoir pour chaque aulne quarrée desdits tapiz v francs monnoie royale, qui audit prix monte lesdits tappiz ensemble à vi^m LXXX livres. »

Au III^e volume de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante (p. 144), nous trouvons, sous cette même date de 1409, les renseignements suivants :

Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, était à Paris. « Il s'occupa de fêtes et de réjouissances, comme on faisait toujours lorsqu'on n'était pas en guerre. Le duc célébra à Paris l'anniversaire de sa victoire sur les Liégeois. Il venait de commander à Arras cinq grandes tapisseries rehaussées d'or et d'argent de Chipre, représentant les principaux événements de cette guerre si glorieuse pour lui. »

L'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (in-folio, 4 vol. 1748), nous fournit des détails intéressants sur cette tenture, au III^e volume et à la même date de 1409.

« Ce fut en ce temps-là, y est-il dit, que le duc de Bourgogne, voulant avoir un monument qui lui remit souvent devant les yeux ce qu'il devoit au Dieu des armées, pour la victoire qu'il lui avoit donnée sur les Liégeois, fit faire à Arras une tenture de tapisserie,



rehaussée d'or et d'argent de Chipre, contenant cinq pièces. La première, qui étoit de xvi aunes de haut et de vii de large, représentoit l'entrée de son armée au pays de Liège, et son premier campement; la seconde, qui étoit de la même hauteur et largeur, contenoit une représentation du siège que les Liégeois avoient mis devant la ville de Mastrie, et l'abandon ou la levée qu'ils en firent, pour aller au-devant de l'armée du duc de Bourgogne, dont ils craignoient d'être surpris. Dans la troisième, de xxiv pieds de haut et de vii de large, on voyoit l'action de la bataille des deux armées, avec la fuite et la défaite des Liégeois. Dans la quatrième, de même hauteur et largeur que la première, les villes de Liège, de Tongres, de Huy, Dinant et autres du pays, étoient représentées suppliantes et soumises au duc, à qui elles livroient ceux qu'elles avoient arrêtés, comme principaux auteurs de la conspiration liégeoise pour être punis. Enfin, dans la cinquième étoient représentés le sujet de l'exécution des principaux articles de l'ordonnance du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut contre les Liégeois, publiée en la ville de Lille le 24 octobre 1408. »

Ailleurs nous rencontrons un autre document où se trouvent mentionnés, sous la date de 1416, « les superbes tapis de fil d'Arras broché d'or, que le duc Jean-sans-Peur donna aux ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Angleterre, envoyés à Lille, savoir : un tapis de lvii aunes, représentant des seigneurs et dames chassant aux oiseaux; un tapis de xxii aunes, même ouvrage, chargé d'un grand nombre d'enfants occupés à prendre des oiseaux; une tenture de chambre de c aunes; une tenture de cxl

aunes, même travail, ornée de représentations d'hommes et d'oiseaux. »

« De *Jehan Julyen*, haulteliceur, pour sa maison séant en la rue Saint-Vinchan contenant xi membres, qui furent a Jehan Doublet, etc. »

(Comptes de la Pauvreté d'Arras de 1409).

« De *Nicaise Bomy*, haulteliceur, pour sa maison qui fu Colart Belin, seans en le rue de le moelle du Molin, etc. »

Il est fait mention sur ce registre de MM. Le Josne, de Canettement, de Galamez.

Ces documents sont précieux, sans doute; à eux seuls ils fourniraient une preuve de la magnificence de la Maison de Bourgogne, en même temps qu'ils établissent l'activité prodigieuse et l'habileté hors ligne de nos artistes artésiens. Mais ils sont loin d'offrir l'intérêt de ce compte détaillé dont nous venons de donner le texte avec toutes ces conditions qui nous reportent au temps où fut réglé le contrat et nous font voir, en quelque sorte, l'artiste et son œuvre.

De ce même artiste G. Faymal, à la date de 1411, nous trouvons encore le document suivant :

« Pour une chambre de tapisserie à ciel, dossier, couvertures, courtines et les murs que M. d. S. donna à la femme de maistre Guillaume Barrau, secrétaire du Roy et de M. d. S., pour plusieurs grands et notables services que son dit mari et elle ont faiz à M. d. S., iv^e LXXVI liv. »

Id. A Riffart Faymal, « pour deux tables d'autel et un autre tapiz que M. d. S. donna à l'évesque de Saint-Denis au prix de xiv sols l'aune. »

Cette même date de 1411 nous donne encore les trois noms suivants :

Jacquemart de Tilloy ; Baudin Fastoul ; Jehan des Capelles. Les deux premiers sont repris dans le compte de Jehan des Capelles.

« A Jehan des Capelles, tapicier demourant à Arras et autres cy-après nommés, la somme de viii^e XLIX livres II sols au poids de xxx gros, nouvelle monnoie de Flandres, pour les parties de draps de tapiceries que M. d. S. a fait acheter d'eulx en ladite ville d'Arras et le compte des prix d'iceulx fait faire par Jehan Sacquespée, son conseiller, en la présence de M. d. S. et d'aucunes de ses gens et serviteurs, lesquels draps M. d. S. donna et fist présenter de par lui au comte de Pennebrot, à l'évesque de Saint Denis et à Messire Jehan Cadric, conseillers et ambassadeurs du roy d'Angleterre, envoiez de par lui devers M. d. S. en ladite ville d'Arras, dans la déclaration sur suit :

» A Jehan des Capelles pour un tapiz sans or donné audit comte du Pennebrot à xxxii sols l'aune, xc livres ;

» A Jacquemart de Tilloy pour un autre tapiz sans or donné audit comte de Pennebrot ;

» A Baudin Fastoul pour un tapiz où il y a plusieurs ymaiges de belles filles, contenant LXX aulnes à l'aune d'Arras ; — un autre de xcvi aulnes. »

Un autre nom se trouve encore mentionné aux Archives du Nord (Comptes de cette année 1411-1412), c'est celui de *Nicaise Coquerel*, pour un tapis de vii^{xx} ix... Prix de xiv s. l'aune.

Les documents tirés des Archives de Dijon sont ici

complétés, et collationnés sur ceux qui proviennent des Archives du Nord.

EXTRAIT DES COMPTES DE PIERRE MACÉ, COMMIS A
LA RECETTE GÉNÉRALE, 1413-1415.

(Archives de Lille).

267. A *Jehan Renout*, « marchand, demourant à Arras, pour la vendue et délivrance d'une chambre de tapisserie de haultelice, de couleur de pers, semée de perselles et contenant cinq pièces et les goutières et en chacune pièce avoit une ymage de femme grande et y avoit des petits enfans et es dessus-dits ymages y avoit de l'or, et contenoit toute ladite chambre 11^e aulnes quarrées, à l'aulne de ladite ville d'Arras, laquelle chambre M. d. S. fist prendre et acheter dudit Jehan Renout, au mois de mars l'an mccccxii, au pris de xvi sols parisis, monnoie royale, chascune aulne et ycelle délivrer à messire Jehan de Boutheville, chevalier du royaume d'Escoce, pour ycelle présenter de par M. d. S. au duc d'Albane; pour ce. 11^e fr.»

268. A *Jehan Walois*, pour « la vendue et délivrance d'un tapis de haultelice, fait à personnaige d'esbattement de chace, contenant LXX aulnes quarrées à l'aulne, au pris de xxiii s. p. monnoie royale chascune aulne, valent. LXXVIII f. xv s. »



EXTRAIT DU PREMIER COMPTE GUY GUILBAUT,
DU 3 OCTOBRE 1419, JUSQU'AU DIT JOUR 1420.

(Archives de Lille).

« A *Jehenne le Gaye*, vesve de feu *Gui de Ternois*, et à *Jehan Largent* mary et bail de caise, fille dudit feu et de ladictes vesve, hoirs ou ayans cause d'icellui deffunct, la somme de quatre mille francs monnoye royal qui deue leur estoit pour M. d. S. pour la vendue et délivrance de trois pièces de tapisserie contenant deux cens dix aulnes quarrées, faictes et ouvrées de fil d'or et de laine à pluseurs ymages d'Archevesques, Evesques et Roys, pourtrais et vestus de couleurs, ystoriées de l'union de Sainte Eglise. Laquelle tapisserie M. d. S. a fait prendre et acheter des dessus dis ledit pris et icelle fait mettre en sa tapisserie, si comme il appert par mandement de M. d. S. donné à Arras le xvi^e jour de janvier mil ecce et dix-neuf, vériffié sur le dit receveur général par ledit Jehan de Pressy, garni de quittance dessus nommez de ladictes somme et de certificacion de Perrain Bonnot, varlet de chambre et tailleur de M. d. S., sur la délivrance de ladictes tapisserie, tout cy rendu pour ce .. iiii^m fr. monnoie royal. »

A l'année 1420 se rapporte un document synoptique du plus haut intérêt, l'Inventaire des objets précieux appartenant à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (Bibliothèque nationale, collection dite des 500 Colbert). 12 juillet 1420. Nous en extrayons ce qui concerne les

tapisseries, qui sont *en grande partie* des tapisseries d'Arras (1).

» C'EST L'INVENTOIRE DE LA TAPICERIE DE MS PHELIPPE,
DUC DE BOURGONGNE ET DE BRABANT.

(52 articles).

» 4258. Une chambre de veluel vermeil brodée de bergiers et de brebis et de herbages, garnie de ciel, dossier, couverture de lit, trois courtines de cendal vermeil et six quarreaux pareils à ladicte chambre, desquelz les deux sont grans et les quatre autres petiz, et dix tapiz parmy la couverture du lit et de la couche et parmy le banquier faiz de haulte lice, sans or. Notez qu'en l'un desdiz coussins a esté emblé, aux nopces de M. d. S., ung mouton de brodure d'or.

» 4259. Une chambre de soye cramoisie, ouvrée de damas qui portent espriviers — dont ou milieu a une royne qui baigne son esprivier, et est le champ des tapis tout semé d'arbes et d'herbaiges.

» 4260. Une chambre que ceux d'Utrecht donnèrent à M. d. S. tout de satin cramoisy vermeil, ouvrée de très riche brodeure d'or et de soye — et ou milieu du

(1) Nous avons donné et nous donnons cet inventaire comme un spécimen des richesses qui se trouvaient à cette époque dans le mobilier des grands seigneurs, au point de vue spécial des tapisseries. Cet inventaire *éclaire* le sujet que nous traitons et il n'a pas d'autre objet. Jamais nous n'avons dit (comme on nous l'a fait dire à tort), que *toutes* ces pièces étaient d'Arras. Il est d'ailleurs assez facile de distinguer celles qui en étaient, puisqu'elles se trouvent ici indiquées, ou ailleurs reprises en détail, en divers endroits de ce volume.

ciel ung soleil de brodeure d'or à une ronde platine d'argent dorée, en la moyenne à ung personnage tenant un tymbre et penon des armes de Bourgogne et à fusilz, à quatre dames, nommées Sapiencia, Justicia, Temperantia et Fortitudo. Le dossier est de pareille brodeure à ung personnaige d'omme assiz en majesté et lui présentant deux personnages d'ommes, trois personnages de damoiselles; et à chacun de ses costez sont trois personnaiges d'ommes estans drois. — Item, ladicte couverture de lit est de pareille brodeure, et a ou mylieu un escu des armes de M. d. S., lequel tiennent deux lyons noirs, et un ront compas, à fusilz et à rolleaux, où il y a escript: *Autre n'auray.*

» 4261. Une chambre vermeille de tapicerie de haulte lice, faicte à or, ouvrée d'aournemens de dames faisans personnages d'onneur, de noblesse, largesse, simplesse et autres, garnie de ciel fait à faucons.

» 4262. Une riche chambre et tapicerie de haulte lice, de file d'Arras, appelée la chambre aux petiz enfants, garnye de ciel, dossier et couverture de lit, tout ouvré d'or et de soye; et sont lesdiz dossiel et couverture de lit tout semez d'arbres et herbaiges et petiz enfants, et au bout d'en haulz faiz de trailles de rosiers sur champ vermeil, et ledict ciel est tout fait de pareille traile de rosiers à roses sur champ vermeil, sans autre ouvrage, mais les goutières d'icellui sont de pareille semeure que ledit dossiel et couverture, tout fait à or et de soye.

» 4263. Une autre riche chambre et tapicerie de haulte lice, de file d'Arras, faicte à or, appelée la chambre du couronnement N. D., garnye de ciel, dossier, couverture de lit et six tappiz à tendre, dont les deux sont faiz à or

et les quatre sans or, et en chacun d'iceulx a deux personnages de feux le duc Anthoine de Brabant et Madame sa femme et de leurs enfants couvers d'un petit dossier ; et est tout de Brabant.

» 4264. Une chambre de tapicerie de haulte lice, appelée la chambre de la plaiderie d'amours, où il y a plusieurs personnages d'ommes et de femmes et a plusieurs escriptures d'amours en rolleaux.

» 4265. Une chambre pour bateau, garnye de ciel, dossier, trois courtines et un dossier tout pareille de drap de damas blanc, vermeil et bleu.

» *S'ensuivent les tapiz de sale* (34 articles).

» 4266. Premièrement : trois tapiz de haulte lice et de file d'Arras, faiz richement à or, appelez les tapiz de fama, ouvrez de plusieurs personnages qui tendent à honneur.

» 4267. Deux tapiz ouvrez chacun des XII pers de France, dont l'un est plus grand que l'autre et plus richement fait à or.

» 4268. Ung tapiz, ouvré des IX preux et neuf preuses, fait richement à or.

» 4269. Ung autre tapiz, ouvré des neuf preuses seulement, fait aussi à or.

» 4270. Un tapiz des sept çages, ouvré à or en plusieurs lieux et de file d'Arras.

» 4271. Trois tapiz de haulte lice fine, ouvrée à or, de l'ystoire de l'église militant, dont en l'un est assiz en majesté le saint Père et plusieurs cardinaulx entour de lui et par dessous lui plusieurs princes qui lui présentent une église, et en chacun des deux aultres tapiz à

x personnaiges, de pareil ouvrage, à targes, des armes de France et aultres.

» 4272. Huit tapiz de haulte lice, de file d'Arras, ouvrez de l'Apocalypse.

» 4273. Six tapiz de haulte lice de la bataille de Liège, ouvrez à or en plusieurs lieux.

» 4274. Trois tapiz de la bataille de Rosebecque, faiz à or en plusieurs lieux.

» 4275. Deux tapiz de Jason, faiz à or en plusieurs lieux.

» 4276. Ung grant tapiz de haulte lice, sanz or, de l'ystoire du duc Guillaume de Normandie, comment il conquist Engleterre.

» 4278. Ung grant vielz tapiz de haulte lice, de l'ystoire Lorens Guérin, qui chassa le sanglier.

» 4279. Deux aultres grans vielz tapiz de l'istoire de Florence, de Rome, sans or.

» 4280. Ung aultre grant vielz tapiz bien adommagié de l'ystoire de Juennesse et déduit, appelée la Chasse du Cerf.

» 4281. Ung aultre tapiz de haulte lice de l'ystoire de Helcanus qui a perdu sa dame, ouvré sans or.

» 4282. Ung aultre petiz tapiz de bergerie, sur champ vert, semé de bergiers et bergières, dont les aucuns font des fagoz.

» 4283. Ung grant vielz tapiz, de l'ystoire du duc Regnault de Montaben, coment il vainqui le roy Dennemont devant Angourie et est de Brabant.

» 4284. Ung aultre vielz tapiz de haulte lice, ouvré de juennes hommes et femmes jouans de plusieurs jeux et est de Brabant.

» 4285. Ung tapiz de l'ystoire messire Bertram du Guesclin, fait à or en plusieurs lieux.

» 4286. Ung tapiz de l'ystoire de Charlemaine, fait à or comme dessus.

» 4287. Ung tapiz de Semiramis de Babiloine, fait à or comme dessus, et est en deux pièces.

» 4288. Ung tapiz de Godefroy de Buillon, fait à or comme dessus.

» 4289. Ung tapiz du chastel de Franchise, fait à or.

» 4290. Ung tapiz de l'orgueilleux de la Lande, nommé Parcheval le Galoiz, ouvré à ung pou d'or.

» 4291. Ung tapiz de dom de la Roche, ouvré à ung pou d'or.

» 4292. Ung tapiz du parc des Bergiers, aussi ouvré à ung pou d'or.

» 4293. Ung tapiz de haulte lice, sur champ vermeil, de file d'Arras, à plusieurs herbages et fleurettes, ouvré au mylieu de deux personages; asçavoir, d'un chevalier et d'une dame et de six personages enfants ès quatre cornetz.

» 4294. Deux aultres tapiz de haulte lice, sur champ bleu, semez de doubles rainseaux de liz et autres doubles rainseaux accouplez les uns aux autres, dedens un chapeau de roses, ouvrez ou mylieu d'un bergier, ayant les armes de Flandres sur son chapeau et quatre moutons aux quatre coings desdiz deux tapiz.

» 4295. Neuf grans tapiz et deux mendres de haulte lice, ouvrez à or, de volerie de plouviers et perdriz, esquelz sont les personages de feux MS le duc Jehan et Madame la ducesse sa femme, tant à pié comme à cheval.

» *S'ensuivent grans doez de sale, doesseres, drap d'or, de paremens, de chayeres, banquiers et carreaux.*

(36 articles).

» 4296. Deux quarreaux de tapicerie d'Arras, sur champ vert, esquelz a en chacun arbre ou mylieu ou pendent les armes de feu Madame la ducesse Marguerite, et ou pied dudict arbre a ung troppeau de moutons.

» *Couvertures de lit fourrées* (6 articles):

» 4297. Une couverture de lit de drap vert, fourré de gris, contenant la dicte fourrure trois aulnes et demye de hault et quatre aulnes ung quartier de moins de large, et ladicte couverture de sept aulnes de hault et de six et demye de large.

» 4298. Ung matras de satin noir, garny de coton, contenant trois aulnes de quarreure.

» *S'ensuivent tapis de chappelle* (13 articles).

» 4299. Ung tapiz de haulte lice, du couronnement N.-D., ouquel sont les ystoires des festes de Pasques, de l'Ascencion, de la Penthecouste et dudict couronnement, fait à or en pou de lieux. Ung tapiz ouvré du sépulcre N.-S. fait à or en pou de lieux.

» 4300. Ung tapiz de sainte Anne, ouvré à or et de file d'Arras.

» 4301. Ung tapiz de haulte lice, du *Credo*, fait d'ymages d'appostres et prophètes, à or et de file d'Arras, ouquel tapiz est escript ès rolleaux que tiennent les diz appostres tout le *Credo* et prophesies ès rooles que tiennent les diz prophètes.

» 4302. Ung tapiz du trespasement N.-D. fait richement à or.

» 4303. Ung tapiz de haulte lice fait à or, de petites ymaiges de la Passion de N.-S. et y a au dessoubs une Vironique et les personnages de Vespasien, Titus et aultres, et est de Brabant.

» 4304. Une grant table d'autel de haulte lice, faicte richement d'or et de file d'Arras, en laquelle a ou mylieu N.-D. sur le Sépulcre, et plusieurs ymaiges : N.-D. les trois Maries et aultres saints, et à l'ung des costez est saint Jehan-Baptiste, et à l'autre costez saint Anthoine.

» 4305. Une aultre table d'autel, plus estroite, de haulte lice, faicte à or et de file d'Arras, ou milieu de laquelle est le couronnement Nostre-Dame, plusieurs chérubins et anges entour, estans en ung tabernacle en manière de moustier, et aux costez y a six apostres d'ung costé et six d'autre.

» 4306. Une autre manière de table d'autel, pour parement d'église, quarrée, d'environ aulne et demye de quarrure, aulne de Paris, faicte de haulte lice toute d'or et de soye, en laquelle a, par hault, ung ymage de N.-S. assiz en majesté, sur champ de nues à estoiles d'or, et dessoubs y a une rangée d'anges, dont dessoubs eulx y a une croix ou mylieu, et à l'ung des costez d'icelle a ung roy à genoulx que présente ung saint vestu de blanc, et à l'autre costé une royne que présente une vierge.

» *S'ensuit la déclaraçon des tapis veluz (19 articles).*

» 4307. Ung grant tapiz velu, sur champ vert, à feuilles de vignes en croix, et sur la bordure escussions

à champs vermeilz, ayant chacun ung chasteau blanc à trois tours.

» 4308. Ung tapiz rez, fait de petiz points quarrez bleuz et rouges. Deux petites pièces de vielz tapiz, tout pourriz, et ne valent que pour faire escharpillières.

» 4309. Deux nattes de jons que Madame a donnez à MS.

» 4310. Une seelle de guerre brodée sur veluau vermeil.

» 4311. Ung cuir noir, que Madame la ducesse de Bourgongne donna à M. d. S. »

Jehan Cousin, hautelicheur.

(Compte d'Arras, 1432-1433, f^o 33, v^o).

Jehan Walois, tapis de hauteliche offerts par la ville au sire de Croy.

(Id. f^o 42, v^o).

« *Compte des revenues et mises de la ville d'Arras pour ung an et eschevinage qui entra le premier jour de novembre l'an mil quatre cens et trente deux, et finans le derrain jour d'octobre l'an mil IIII^e et trente trois.*

(EXTRAIT).

»

» A Mahieu Davions, maitre compaignon oudit eschevinage, et Jehan Wallois, c'est assavoir audit Mahieu pour l'achat et faichon d'un dossier de hauteliche contenant vi aunes demie et demi quartier de long et cinq aunes de lé, qui valent xxxiii aunes quarrées d'œuvre. Item un tappis de hauteliche pour l'elle dudit dossier, contenant viii aunes demie de long et cinq aunes et demie de lé qui valent xlvi aunes et trois quarts quarrés. A lui pour le drap d'une couche contenant iii aunes de long et iii aunes et demie de lé qui valent xiiii aunes

quarrées, font pour les dites trois pièces IIII^{xx} XIII aunes et trois quartiers d'œuvre de haultelice qui valent au pris de xxxvi s. chacune aune VIII^{xx} VIII l. xv s. Et audit Jehan Wallois pour le couverture d'un lit de hauteliche contenant VIII aunes de long et VII aunes et demie de lé qui valent LX aunes quarrées d'œuvre. Item un chiel servant deseure ledit lit, contenant v aunes demie de long et v aunes de lé qui valent xxvii aunes et demie d'œuvre de hauteliche. Audit Jehan Wallois pour trois goutières servans au tour d'icelui lit contenant x aunes quarrées d'œuvre, font pour les dites couvertures, chiel et goutières IIII^{xx} XVII aunes et demie d'œuvre de hauteliche au pris de xxxiii s. chacune aune VIII^{xx} l. xviii s. vi d. Toutes lesquelles..... series, drap de couche, couvertures, chiel et goutières dessus dis ont esté achetés par nous eschevins estans en nombre, données et présentées pour lonneur de la dite ville à Monsieur de Croy, conseiller et chambellan de nostre dit très redoubté seigneur en récompensacion des bons et agréables services qu'il a fais à ladite ville, espérans que encore faiche et aussi en avoir aidiet à faire l'impétracion devers nostre dit seigneur d'un mandement pour prendre et avoir un denier sur chacun lot de vin vendu à broque en ladite ville et aultrement. Pourtout comme il appert par mandement et quitance cy rendus. . III^c xxix l. xiii s. vi d. »

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série E).

« Longtemps avant la fin du xiv^e siècle, nos magistrats s'étaient donné des « tapitz » et des sièges en canevas, car on voit par nos comptes qu'on répara les premiers dès 1372 et les seconds en 1385. Quand et par

qui avaient été fournis ces tentures et ces sièges? Où furent-ils confectionnés? Nous n'avons pu trouver aucun renseignement qui permit de répondre à ces questions.

» Les uns et les autres étaient-ils en mauvais état au siècle suivant? Ou bien nos Echevins pensèrent-ils que les uns ou les autres n'étaient plus assez beaux pour rester dans leur chambre? Quoi qu'il en soit, vers 1418, nos magistrats résolurent de faire renouveler tous les sièges, tapis et tentures de leur prétoire.

»

» Les tapisseries d'Arras jouissaient, à cette époque, d'une grande renommée; dès que les négociations avec le fabricant de Bruges sont rompues, nos Echevins entament d'autres avec un *Meester tapytwevere* de la Cité artésienne, nommé Jean de Severe, et une convention est promptement conclue avec ce fabricant.

» Jean de Severe entreprend de fournir, outre trois housses pour couvrir des coussins, toutes les tapisseries de haute lisse nécessaires pour garnir les murs de la chambre et le tapis qui devait être suspendu devant la cheminée; de leur côté, les trésoriers s'obligent à payer pour ces fournitures, trois cent soixante livres parisis.

» Cette somme fut soldée en 1420, et l'année suivante, de Severe reçut encore douze livres pour ouvrages supplémentaires.

» La décoration de notre chambre, entièrement garnie de belles tapisseries d'Arras, était donc achevée vers 1420.

» Mais c'est aux grands jours seulement que ces tapisseries étaient visibles. En temps ordinaire, une toile fournie par deux tapissiers de Wervicq, les dé-

fendait contre la poussière et les rayons du soleil couchant.

» En additionnant les sommes payées à Severe pour diverses fournitures et menus frais, on trouve que, pour tapisser leur chambre, nos Echevins dépensèrent six cents livres parisis.

» Nos trésoriers ne nous ont laissé aucun renseignement sur le style de ces tentures, mais plus tard, les tapis de la chambre furent souvent réparés, même en partie renouvelés, et l'on voit, par le compte de 1458, qu'un de ces tapis avait été armorié aux armes de Bourgogne et d'autres, sans doute, aux armes de Flandre et d'Ypres. Ce genre de décoration était fort en usage à l'époque de la domination Bourguignonne.»

(*Ypriana*, par Ch. Vandenpeerboom, t. II, *la Chambre des Echevins*, p. 129 et 179).

Pour donner une idée plus nette de tout ce qui regarde les tapisseries, il nous a semblé utile de recueillir encore ici quelques détails sur les gardes de la tapisserie, sur les rappareilleurs, sur les matières qui leur servaient pour travailler à ces raccommodages, sur les instruments que l'on employait pour suspendre les tentures, etc.

Dans le Règlement de l'hôtel des ducs de Bourgogne (1420), figure un garde de la tapisserie, ayant droit à deux chevaux à gages et à un valet en livrée. Il avait un logement spécial dans le palais. Sous ses ordres étaient des tapissiers et des rappareilleurs, pour la bonne conservation et l'entretien des tapisseries. Voici les noms des gardes et autres que nous trouvons dans les Archives de Lille, avec plusieurs détails curieux.

» Comptes de 1383-85 : A *Jehan Heuchin*, ouvrier de tapisserie, retenu par M. S. son ouvrier à gaiges de LX francs par an ;

1387-88 : A *Jehan de Nuesport*, tapissier de M. S. soixante-dix francs par an ;

1412-13 : A *Jaquot Brocart*, varlet de la tapisserie de M. d. S. le Duc, pour estre alé de la ville d'Auxerre... en la ville de Paris quérir la tapisserie... v fr. XII s. vi den. t. ;

1419-20 : A *Jehan Prevost*, varlet de chambre et garde de la tapisserie... à *Jacot Brocart*, garde de la tapisserie, pour avoir continuellement vacquié avec *Jehan Prevost*, dit *Fouet*, aussi garde de ladicte tapisserie, à garder, essorer, nectoyer et mettre à point, en la ville de Dijon, ladicte tapisserie ;

1420-21 : A *Jehan Prevost*, dit *Fouet*, varlet de chambre et garde de la tapisserie de M. S., pour avoir xxx fr. de cordes et xxiv aulnes de grosse toile à engiber et enfardeler la tapisserie... LII sols vi den. ;

1438-39 : A *Jehan Aubry*, garde de la tapisserie de M. S.. iv^{xx} vi livres ;

1440-41 : A M. S. le Duc, la somme de III^c livres du poids de XL gros, pour tourner et convertir un certain édifice de pierre, que icellui S. fait faire, en manière de voulte, en son hostel audit Arras, pour y mettre et seurement garder pour le feu sa tapisserie ;

1454-55 : A *Thierry du Chastel*, varlet de chambre et brodeur de M. d. S.... ensemble lettre de recepte de *Jehan Aubry*, varlet de chambre et garde de la tapisserie d'icellui S., par laquelle il confesse les parties dessus dites avoir reçues dudit Thierry et mises en garde avec

les autres parties de tapisserie appartenant à M. d. S., et tout cy rendu...;

1466-67 : A *Garnier Pourchelot*, garde de la tapisserie, pour une chambre de brodure sur charges vermeilles de la façon de Caen, doublée de toile vermeille, estoffée de chiel, dossier et courtines garnyes de franges.. vii^{xx} x francs. »

On trouve encore *Fournet* parmi les gardes de la tapisserie (1).

Les ouvriers rappareilleurs à l'année, *Jehan Heuchin*, *Oudart*, *Geffroy*, recevaient LX livres et étaient vêtus ; le maître tapissier à la journée avec son apprenti recevait vii sols vi deniers. On peut voir, sous les années 1398 et 1403, ce qui a déjà été dit des rappareilleurs (2).

(1) « xx l. de fils de plusieurs couleurs quil bailla à Fournet, ouvrier de haultelice de mon dit Seigneur pour refaire et retenir plusieurs draps de haultelice. . . . : — pour fils de lin de plusieurs couleurs pour les dis tappis . . . et pour rubaner 1 drap de haute lice de listoire du Vregiet de souffisance — total xii fr. vi s. »

(Archives de Lille, Comptes de 1411-12, souvent mentionnés).

(2) L'année 1399 nous fournit encore un document.

Lors du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière, la grande rue de St-Denis, jusqu'au pont de Paris, était tendue de tapisseries d'Arras, qui, dit Froissard, représentaient « divers sujets d'histoire faisant plaisir à voir. »

DOCUMENTS

concernant les

TAPISSERIES DE HAUTE LICE

EXTRAITS DU

Registre aux Bourgeois de la ville d'Arras *

(1423-1791)

-00-

Le premier volume du *Registre aux Bourgeois* commence en 1423. Il porte d'abord la mention qui se reproduira au commencement de chaque année et dont voici le sens général: « En l'an....., dans la nuit de la Toussaint, dernier jour du mois d'octobre, la Loi (c'est-à-dire l'Administration) a été renouvelée, et voici les noms de ceux qui ont été élus: » Puis, à la suite de cette formule, on donne les noms de ceux qui sont reçus bourgeois ou qui renouvellent leur bourgeoisie. C'est parmi ces noms que nous avons glané ceux des *hautelicheurs* ou *hautelicheurs*, appelés plus tard *tapissiers*.

* Archives municipales, 9 vol. — Ces Documents ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes* du Ministère de l'Instruction publique, t. IV, 6^e série, p. 244-251.

1423. En l'an mil iiij^e et xxij, nuit de Toussains, derrain jour dottobre, etc.

Page 1^{re}. — Paroisse St Jehan : *Pier Blassel* hautelicheur, fil de feu Jehan Blassel, a recréanté le bourgage du xxix de novembre, devant Messieurs plain plaid.

Page 3^e. — Paroisse Ste Croix : *Hanotin Godeffroy*, fil *Jehan Godeffroy* hautelicheur, m^e bourg. a recréanté le bourgage.... etc.

Page 11^e. — Paroisse St Nicolas : *Jehan Coulerier* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel....

1424. En lan de grace mil iiij^e et xxiiij, nuit de Toussains, derrain jour dottobre.... etc.

Page 14^e. — Paroisse St Aubert : *Jehan de le Porte* tappissier a esté receu a bourg. nouvel....

1425. En lan de grace mil iiij^e et xxv, nuit de Toussains, derrain jour dottobre.... etc.

Page 17^e. — Paroisse Ste Croix : *Jacotin Bertran* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel, moyennant la somme de viij....

Page 19^e. — Paroisse St Jehan : *Jehan Lermite* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

Page 20^e. — Paroisse St Nicolas : *Guyot de Relly* hautelicheur, fil Tasset de Relly, a recréanté le bourgage du xxij dottobre... etc.

Ibid. — Paroisse St Meurisse : *Regnaudin de Canlers* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1426. En lan mil iiij^e et xxvj.... etc.

Paroisse St Jehan : *Hanotin Godin* hautelicheur (et son frère) enfants de, etc... ont recréanté... etc.

- Paroisse Magdalene : *Hanotin Robicquel* hautelicheur, fil Pier, maistre bourgeois, a recréanté... etc.
1427. En lan de grace mil iiij^e et xxvij, nuit de Tousains, etc...
- Paroisse St Jury (St Géry) : *Robert de Chernay* hautelicheur (*sic*) a esté receu a bourg. nouvel... etc.
1428. En lan mil iiij^e et xxvij, nuit de Toussains... etc.
- Paroisse Ste Croix : *Bertran de Lattre* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.
- Paroisse de le Cappelette : *Henriet de Bavaincourt* hautelicheur, fil de Jehan de Bavaincourt maistre bourgeois, a recréanté le bourgage... etc.
- Paroisse Ste Croix : *Jehan Patequin* hautelicheur a esté receu a bourgeois nouvel... etc.
- Paroisse Notre Dame : *Vinchen de Bourgongne* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.
1429. En lan de grace mil iiij^e et xxix... etc.
- Paroisse de St Nicolas : *Hanotin Truye* hautelicheur fil Noel, a recréanté le bourgaige dudit jour...
- Paroisse St Meurisse (St Maurice) : *Baudin de Chocques* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.
1430. En lan de grace mil iiij^e et xxx... etc.
- Paroisse Ste Croix : *Andrieu Paiien* hautelicheur a esté receu a bourgeois nouvel... etc.
- Paroisse St Estève (St Etienne) : *Gillot Beghuin* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.
1431. En lan de grace mil iiij^e xxxj... etc.
- Paroisse N^e Dame : *Jehan Descamps* dit *Mauboegé* hautelicheur a esté receu a bourg... etc.

- Paroisse Ste Croix : *Tassart Boucaut* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.
1432. Paroisse St Nicolas : *Loyet Truye* hautelicheur, fil Noel Truye m^e bourg.
- Paroisse Ste Croix : *Lucas Bernart* hautelicheur, fil inlegitime de feu Miguel Bernart, a esté receu a bourgeois nouvel...
- Paroisse Ste Croix : *Willes Doisemont* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel par recreantement comme fil de Thiremant Doisemont... etc.
1433. Paroisse Ste Croix : *Hanotin le Fiel* hautelicheur (*sic*), fil de feu Alaine (?) le Fiel orphevre... etc.
- Paroisse Ste Croix : *Hanotin Camp* hautelicheur, fil de Mathieu Camp... etc.
- Paroisse Ste Croix : Anne de Bomy vefve de feu *Jehan Wion* hautelicheur maistre bourgeois...
- Paroisse St Obert (St Aubert) : *Hanotin Creppin* hautelicheur, fil inlegitime de feu Gille Creppin, a esté receu à bourg. nouvel...
- Paroisse St Obert : *Jehan Moustoille* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel...
1434. Paroisse Ste Croix : *Jehan Maulone* hautelicheur, fil de Regnault, m^e bourg...
1435. Paroisse Ste Croix : *Pier Troncquel* hautelicheur, fil de feu Pierot Troncquel, m^e bourg...
- Paroisse St Aubert : *Pier Testart* hautelicheur, fil de Gillot Testart, m^e bourgeois...
- Paroisse St Aubert : *Caisin Bracquet* hautelicheur, fil Mahieu Bracquet...
- Paroisse St Jehan : Jehan Lermite... *Hanotin Lermite*, fil du dit Jehan. *Nich. Jacotin du Mur* hautelicheur...

- Paroisse St Nicolas : *Quentinet* (?) *Sorel* hautelicheur, fil Jehan Sorel cordewanier, m^e bourgeois...
- Paroisse St Jury (St Géry) : *Colin le Camus* hautelicheur, fil de feu Jaquemart le Camus...
- Paroisse de le Magdaleine : *Jacotin du Mur* hautelicheur, fil de feu Simon du Mur de Melcastel, m^e bourg...
- Paroisse Ste Croix : *Jehan le Normant* hautelicheur a esté receu à bourg. nouvel...
1436. Paroisse St Jehan : *Jehan Julien* hautelicheur, fil de *Jeh. Julien* hautelicheur, m^e bourg...
1437. Paroisse St Nicolas : *Remy Truye* hautelicheur, fil de *Noel Truye* hautelicheur...
(*Mis plus haut sans désignation, année 1432*).
1438. Paroisse Ste Croix : *Mahieu Joly dit le Vert* hautelicheur a esté receu a bourgaige sans finance... etc.
1439. Paroisse St Nicolas : *Aubert de St Ylaire* hautelicheur (*sic*) a esté receu a bourg. sans finance...
1440. Paroisse Ste Croix : Demiselle de Caucourt, vefve de feu *Jaqm. Cosset* hautelicheur, a recréanté... etc.
- 1441 et 1442. 0.
1443. Paroisse Ste Croix : P. Fere enf. de N^s (?) *Fere* hautelicheur bourg...
- Paroisse St Jehan : *Nicaise le Personne* hautelicheur..
- Paroisse St Nicolas : *Willame Bertran* hautelicheur.
- 1444 et 1445. 0. — Cette absence *apparente* de réception de hautelicheurs dans ces deux années, comme plus haut et plus bas, ne prouve rien : car, à partir de cette époque, on ne met plus aussi régulièrement *la profession* des récipiendaires qu'on l'avait fait jusqu'alors.

1446. Paroisse Ste Croix : Gillot Fere, fil de feu *Jehan Fere* hautelicheur en son vivant bourg. a recréanté... etc.
L'année 1447 manque.
1448. Paroisse Notre Dame : Martinet de Chocques, filz de *Baudin de Chocques* hautelicheur bourg. a recréanté le bourgoisie... etc.
Paroisse de le Magdelaine : Jehan de Laire (?), filz de *Bertran de Laire* (?) hautelicheur bourg. a recréanté... etc.
1449. 0.
1450. En lan de grace mil iii^e 1, fut la loy renouvellee et furent nommes Guillaume Le fevre maieur, Pierre de Moncheaux, Robert Le fevre, *Jehan Cosset*, Martin Hollande...
1451. Paroisse St Jury : *Jehan Larguete* hautelicheur filz de feu Baudin, a recréanté... etc.
1452. Paroisse Notre Dame : *Anthonin Coine* hautelicheur, fil de feu Piere Coine bourg...
1453. 0.
1454. Paroisse St Aubert : Colin de Gamans, fils de *Jehan de Gamans* hautelicheur (*sic*) a recréanté... etc.
1455. Paroisse Ste Croix : *Robert de Fampoux* hautelicheur a esté reçu a bourgoys... etc.
Paroisse St Jury : *Jenynot de le Planque* hautelicheur, filz de Jehan de le Planque, en son vivant caucheteur, bourg. a recréanté... etc.
Paroisse Ste Croix : *Jacquem Destriers* hautelicheur fu receu en bourg.
- 1456, 1457 et 1458. 0.
1459. Paroisse Notre Dame : *Brisset Despaigne* hauteli-

cheur (avec deux autres) ont esté receus en la bourgeoisie... etc.

1460. 0.

1461. Paroisse Notre Dame : *Jacquet de Dours* haultelicheur (et deux autres) ont esté receus en la bourgeoisie par finance... etc.

1462. Paroisse Ste Croix : *Jehan Mauloe* haultelicheur, fils de Jehan Mauloe bourgeois...

Ibid. *Gabriel de Cotignyes* haultelicheur a esté receu... etc.

1463 et 1464. 0.

1465. Paroisse Notre Dame : *Henry de Lannoy* haultelicheur (et un autre) ont esté receus en la bourgeoisie... etc.

1466. 0.

1467. Paroisse Ste Croix : *Jacquemin Wyon* haultelicheur a esté receu... etc.

1468 et 1469. 0.

1470. Paroisse Ste Croix : *Willefan de le Planque* haultelicheur a esté receu... etc.

Paroisse de le Cappelette : *Martinot de Fampoux*, filz de feu *R^t de Fampoux* haultelicheur (voir plus haut, année 1455) a recréanté.... etc.

1471 à 1477. 0.

1478. Paroisse StEstève : *Marie de Beaucamp*, vefve de feu *Rifart Gallebran* haultelicheur a recréanté... etc.

1479. 0. 1480 et 1481 manquent, 1482 n'a qu'une demi-page. C'était l'époque lamentable d'Arras, la persécution de Louis XI! En 1483, au lieu de la formule ordinaire et du nom d'Arras, on lit :
« Au mois de septembre... cette ville de FRAN-

CHISE », nom nouveau imposé par Louis XI. Il n'y a plus de titres dans ces trois années, c'est un désordre complet. En 1484, la loi est renouvelée le « second jour de may... » et la ville a repris son nom *Arras*.

1485. Paroisse Ste Croix : *Reyraudin de Mailly* haultelicheur a esté receu a la bourg... etc.

1486. 0.

1487. Paroisse St Estève : *Loyset de Queant* haultelisseur, fils de feu... de Queant, a recréanté... etc.

1488 à 1492. 0.

1493. Paroisse Ste Croix : Petit Jehan de Vilers sayeteur, filz de feu *Jaques de Vilers* haultelicheur, a recréanté... etc.

1494 à 1501. 0.

1502. Paroisse Ste Croix : Jehanne Danner, vefve de feu *Jehan de St Ylaire* haultelicheur (différent de celui qui est cité plus haut, ce qui prouve que tous n'y sont pas), a recréanté... etc.

Dans les années qui suivent on ne met presque jamais plus la *profession* de ceux qui se font recevoir ou recréanter. On se contente de mettre : *un tel, fils d'un tel*, ou plus souvent : *natif de tel endroit, a esté receu...* etc. C'est une forme de rédaction toute différente de celle d'autrefois. Il n'y a guère d'exception que pour la profession de *sayeteur*, qui est très-souvent mentionnée.

1509. Paroisse St Géry : Martin de Villers sayeteur, de (*sic*) *Robert hautelisseur*, a recréanté... etc.

1510 à 1513. 0.

1514. Paroisse St Aubert : Demiselle Jehenne du Carme

veuve de feu *Jehan Walois* en son vivant *hautelisseur...*

1515 à 1523. 0.

Tout ce qui précède est tiré des deux premiers volumes du *Registre aux Bourgeois*.

Dans le troisième volume, qui va de 1524 à 1568, je n'ai trouvé que les deux noms suivants :

1529. *Pasquier de Mailly* tapissier.

1534. *Thomas Sarrazin* tapissier.

Au reste, il n'y a presque plus d'indication de profession. C'est de plus en plus un registre à *finances*, sans ordre, sans esprit de suite, sans caractère historique. Il m'a semblé assez peu utile de voir les suivants, qui continuent le même système. J'ai vu seulement le dernier, tome ix, qui va depuis le 13 janvier 1775 jusqu'au 12 avril 1791. Il n'y a plus de profession indiquée, plus de mention de rien, si ce n'est, par ci par là, une chose insignifiante. C'est purement et simplement un livre de *finances*. A la marge, les indications anciennes de la paroisse sont remplacées par ces mots : *gratis*, ou bien : 6^l. 12^l. 18^l etc. C'est d'un positivisme parfait.

En résumé, pour un siècle ou environ, bien qu'avec des lacunes nombreuses, nous avons pu dresser une liste authentique, officielle, de soixante-seize artistes, maîtres reçus bourgeois, ce qui suppose une quantité considérable d'ouvriers et apprentis, à Arras et dans les environs, car on sait que tout autour d'Arras on s'occupait de ces travaux, à quinze et vingt kilomètres à la ronde. Cette liste pourra servir de point de départ pour des études ultérieures, pour des constatations de provenance, par exemple. Donnons-la sous une forme facile, la forme alphabétique.

| P | T |
|-------------------------|--------------------|
| Jehan Patequin. | Pier Testart. |
| Andrieu Paiien. | Pier Troncquel. |
| Jehan de le Porte | Hanotin Truye. |
| Jenynot de le Planque. | Loyet Truye. |
| Willefan de le Planque. | Noel Truye. |
| | Remy Truye. |
| Q | V |
| Loyset de Quéant. | Jacques de Vilers. |
| | Robert de Vilers. |
| R | W |
| Guyot de Relly. | Jehan Walois. |
| Hanotin Robicquel. | Jacquemin Wion. |
| | Jehan Wion (1). |
| S | |
| Quent. Sorel. | |
| Thomas Sarrazin. | |
| Aubert de Saint-Ylaire. | |
| Jehan de Saint-Ylaire | |

(1) M. Pinchart a publié cette liste dans son *Histoire générale de la Tapisserie*, sixième livraison, Tapisseries flamandes, II; il y a laissé plusieurs lacunes ainsi que des inexactitudes.

Ainsi, en 1423, le nom de *Jehan Godeffroy* est omis. Il en est de même de *Jehan de le Porte* en 1424.

En 1425, on voit *R. de Canlers* transformé en de Lanlers; en 1427, *R. de Chernay* devient de Chervay; en 1432, *W. Doisemont* est écrit Densemont; en 1438, *le Vert* est transcrit le Bert.

En 1455, on lit de la Planque au lieu de *le Planque*, etc.

Les noms de baptême sont *traduits*, ce qui n'est pas commode pour le contrôle et les recherches.

Nous avons dressé notre nomenclature sur les originaux, avec le plus grand soin; M. l'archiviste du département et M. l'archiviste de la ville ont eu ensuite la bonté de la réviser. Il serait difficile d'être plus complet et plus exact.



CHAPITRE VIII

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

ESTHÉTIQUE DES TAPISSERIES D'ARRAS

Nous venons de donner une assez longue suite de textes d'Archives, pour que nous ayons la permission, ou plutôt le devoir, de passer à un autre ordre d'idées. En effet, ce n'est pas tout de savoir qu'on a fait à Arras telle ou telle tenture, à telle époque, il faut aussi, il faut surtout voir l'œuvre elle-même et en apprécier la valeur, au point de vue de l'art. Abordons, il en est temps, ce sujet capital.

Pour nous faire une idée exacte de ce que c'est que ces magnifiques tentures, il est bon d'en examiner, au moins dans son ensemble, un exemple complet et encore existant. Prenons pour type les tapisseries de la Chaise-Dieu. Considérons-les au point de vue des dimensions, au point de vue de la matière dont elles sont composées, au point de vue du sujet qu'elles représentent. Si je cite ces tapisseries, quand je pourrais en citer d'autres plus anciennes,

par exemple celles de Tournai, c'est moins pour ces tapisseries elles-mêmes, que pour donner un corps, un objet matériel et fixe, à l'idéal que nous pouvons nous faire d'une tapisserie d'Arras, et abstraction faite de questions secondaires que nous examinons ailleurs.

Au point de vue des dimensions, les tapisseries de la Chaise-Dieu, au nombre de quatorze, se mesurent ainsi qu'il suit : dix d'entre elles ont dix-huit pieds de longueur sur six de hauteur ; une autre a vingt-cinq pieds et demi, sur une même hauteur de six pieds ; les trois dernières sont carrées, et elles ont dix pieds en tous sens.

Voilà donc une série non interrompue de tableaux qui, sur une hauteur de six pieds au minimum, a de longueur, deux cent trente-cinq pieds et demi, c'est-à-dire près de quatre-vingts mètres. C'est déjà, on le voit, quelque chose de monumental. Il ne faut pas s'étonner de ces dimensions, elles sont dans l'ordre : pour embellir et décorer des temples immenses, il faut aussi des choses qui n'aient rien de mesquin, et qui, au contraire, soient en rapport avec cette immensité.

Au point de vue de la matière dont elles sont composées, les tapisseries de la Chaise-Dieu sont faites de laine, de soie, d'or et d'argent, comme d'ordinaire étaient faites les tapisseries d'Arras, au moins les plus riches. Ces éléments de travail ont cela de remarquable qu'ils ont quelque chose de vif, d'animé, de saisissant et de vrai, qu'on ne peut pas toujours obtenir avec d'autres procédés. Les vêtements, par exemple, ont dans ces tapisseries un éclat, une vigueur, une couleur on ne peut plus vraie, puisqu'elle est la couleur même, ou plutôt la matière même des vêtements. Le brillant de la soie vient animer

les tons plus calmes de la laine ; l'or et l'argent prêtent leur éclat pour arriver à un effet plus frappant encore ; et ils sont, il faut le dire, dispensés avec mesure, avec goût, sans jamais tomber dans la fausse richesse et la lourdeur. Il faut avoir vu, il faudrait voir ces belles tapisseries d'Arras, pour se faire une idée de l'effet qu'elles devaient produire lorsqu'elles entouraient, par exemple, tout le chœur de notre ancienne abbaye de Saint-Vaast ; lorsqu'elles ornaient les maisons si pittoresques de notre Grande-Place aux jours des fêtes solennelles, des réceptions de princes, des luttes chevaleresques ; ou bien encore lorsqu'elles contribuaient à la magnificence des fêtes que nos ducs de Bourgogne donnaient dans les diverses villes de leur domination, et parfois même dans la capitale de la France.

Au point de vue des sujets qu'elles représentaient, nos tapisseries ne peuvent pas être égalées par la peinture, ni par les vitraux, ni même par la peinture murale. La raison en est bien simple. Les vitraux n'ont pour champ que les baies des fenêtres, la peinture murale elle-même n'a que les parties planes entre les colonnes engagées dans le mur de l'édifice ; les tapisseries, au contraire, se déploient librement dans le vide même de l'édifice ; on les suspend aux murs, aux colonnes, elles traversent librement les intervalles qui séparent ces colonnes et se continuent sans interruption, sans encadrements obligés, en sorte qu'elles offrent un champ indéfini aux représentations dont on veut les faire l'instrument. Sujets religieux les plus vastes, les plus complets ; sujets profanes les plus variés, les plus complexes ; tout s'y voit, tout s'y peint avec une richesse de

détails, avec une majesté d'ensemble qu'on ne peut trop admirer.

Pour préparer l'étude spéciale que nous allons faire des tapisseries de la Chaise-Dieu, considérées comme type, ou comme l'idéal qu'on peut se faire des tentures d'Arras, disons, en un mot, qu'elles nous offrent en tableaux toute la suite des faits de la religion entière, l'Ancien Testament et le Nouveau. Et ce qui fait honneur à l'homme intelligent qui choisit et agence les sujets, c'est que la disposition de ces sujets suppose une connaissance approfondie de la Bible et de ses mystères. Ainsi, le tableau de l'Annonciation se trouve pour ainsi dire encadré entre celui de la chute d'Adam et d'Eve, d'une part, et celui de Gédéon et de sa toison, d'autre part. C'est, on le voit, la figure qui sert d'ombre et de relief à la réalité. C'est, dans un système d'exécution différente, l'idée que réalisait naguère, à Saint-Germain-des-Prés, le grand artiste que la France pleure encore. L'Adoration des Mages a pour accompagnement David, sur son trône, recevant les braves qui lui apportent l'eau de la fontaine de Bethléem, et Salomon, aussi sur son trône, recevant les hommages de la reine de Saba.

Il y a ainsi vingt-neuf sujets, commentés chacun par deux autres, c'est-à-dire près de quatre-vingt-dix tableaux, commençant à l'Annonciation et à la naissance du Sauveur, pour ne finir qu'au dernier Jugement, ou plutôt, grâce aux tableaux d'accompagnement et de figures, commençant à l'origine du monde et en retraçant toute l'histoire jusqu'à la fin. Ce n'est rien moins que la synthèse complète de la religion, le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, présenté en une seule fois aux

regards, et cela avec la vie et la magie des plus ravissantes couleurs. Se peut-il ornementation plus digne pour nos temples, se peut-il enseignement plus vrai, plus complet, puisque des inscriptions nombreuses et choisies, tirées des saints Livres, puisque des gloses d'une simplicité pleine de charme viennent donner partout le mot de l'énigme et dire à l'esprit ce que la peinture dit aux yeux ?

Mais voyons, un à un, ces vingt-neuf sujets : ce sera le meilleur moyen de comprendre la science profonde et en même temps la riche imagination de nos aïeux.

Tapisserie A

GENESIS III.

Ait Dominus de muliere ad Serpentem
Insa conteret caput tuum
Quod in annuntiatione actum est
Redemptoris humilis mater effecta est.

Ecce virgo concipiet et pariet filium.—ESAYE VII

JUDICUM VI^o.

In Gedeonis vellus ullo absque strepitu
Ex aere ros cecidit divinitas
Sic in Virginis uterum sine virili contactu
De caelo Dei filius descendit antè promissus.

Descendet sicut pluvia in vellus. — Ps. LXXI.

ANGE :

Dominus tecum, virorum fortissime!

Le Colloque de Dieu
avec Adam, Eve et le Serpent.

L'ANNONCIATION.

Gédéon et la Toison.

EZÉCHIEL. JÉRÉMIE.

Porta hec clausa erit et non aperietur.

EZÉCHIEL XLIII.

*Creavit Dominus novum super terram
Femina circumdabit virum.* — JHER. XXXI.

Tapiserie A (suite).

EXODI III.

Ignis Flammas ullâ absque combustione emisit
Kubus in quo Moisen Deus alloquutus est.
Sic Maria nullam Virginitatis jacturam sustinuit
Quum totius machine conditorem enixa est.

Domine audivi auditum tuum et timeo.

ABAC. III.

HABACUC.

ISAIE.

NUMERI XVII.

Terrestri imbuta nullo prius humore
Virgula Aaron divinitus germinavit
Sic viri nullo sane suscepto semine
Nostre salutis auctorem Maria peperit.

Parvulus natus est nobis, et Filius datus est nobis.
ISAIE IX.

Le Seigneur apparait à Moïse dans
le Buisson ardent. — Moïse ôte ses
souliers.

NAISSANCE DE N.-S. J.-C.

Marie et Saint-Joseph à genoux. — Le Beuf et l'Âne.

La Verge d'Aaron seule fleurit au
milieu de toutes les autres qui sont
sèches. — Il y a aussi l'encensoir.
Moïse et trois autres personnages.

Lapis angularis sine manibus ablatus est de monte

DANIELIS V.

DANIEL.

MICHEE.

*Tu Bethleem terra Juda, nequaquam minima es
in principibus Juda.*
MICHEE.

Tapiserie A (fin).

Q^o REGUM XXIII^o.

Media castra Philistinim pertransierunt tres fortes et magnanimi
Quo Regi David aquam è puteo Bethleem quam cupierat afferant
Sic Herodis regnum intrepidè pertransierunt tres gentiles Magi
Ut Christo summo Regi noviter nato aurum thus cum myrrha
[offerant.]

Offerent tibi reges muna. — Ps. LXXI.

David sur son Trône.

Les trois braves lui apportent
l'eau de Bethléem
(dans des vases magnifiques).

DAVID. ISAIE.

E. finibus terre magnis cum muneribus venit Regina Saba
Ad Salomonem illius ut audiret probarectque sapientiam.
Ab Oriente pariter veniunt magi magna ferentes munera
Ut vident supplicesque venerentur natum ex Virgine Messiam.

Adorabunt vestigia pedum tuorum. — ISAIE IX^o.

Salomon sur son Trône.

La Reine de Saba lui offre
des présents.

L'ADORATION DES MAGES.

ISAIE ?

DAVID.

*Reges Tharsis et Insulæ muna afferent
Reges Arabum et Saba dona adducent.*

Ps. LXXI.

Tapisserie carrée n° 1.

Les Anges apparaissent aux Bergers.

Gloria in altissimis Deo et in terrâ.....

LA CIRCONCISION.

L'ADORATION DES MAGES.

LA NAISSANCE DE N.-S. J.-C.

Ave graciâ plena.

L'ANNONCIATION.

LA VISITATION.

Tapiserie B.

PRIMO REGUM XIX.

Fugit David ope Michol impetum Saulis
... mortiferum sic Christus ope parentis
Sanguineas Herodis manus evadens
Fugit in Egyptum.

Ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine.
Ps lxxx.

PRIMO REGUM V.

Cecidit repente Dagum Philistinum idolum
Cum Arca Domini in illius missa est templum
Sic passa sunt ruinam idola Egyptiorum
Cum Dominus ingressus est Egyptum.

Ipse confringet simulacra eorum.
OSEE.

DAVID.

OSÉE.

David sauvé par Michol,
qui le descend d'une fenêtre
à l'aide d'une corde.

ENTRÉE DE LA S^{te}-FAMILLE
EN ÉGYPTE.

L'Arche dans le temple de Dagon.
L'Idole en morceaux.

*Vadent ad querendum Dominum
non inveniunt eum.*
OSEE V.

OSÉE.

ISAIE.

*Ingredietur Egyptum et movebuntur simulacra
Egypti à facie ejus.*
ESAYE XIX.

Tapiserie B (suite).

P. REGUM XXXI

Octoginta super quinque sacerdotes Domini
Saulis imperio nolente quippe David trucidati sunt.
Pariter ad matrum viscera pendentes parvuli
Herodis jussione Bethleem (prophetæ)? necati sunt.

Vox in Rama audita est ploratus et huiusmodi.

JHER. XXXI.

III^o REGUM XI^o.

Filii sui liberos Ahalia omnes ut regnaret occidit
Minimo minus quem Josada subripens eam dedit educandum
Sic puerulos civitatis Bethleem omnes Herodes interfecit
Præter Xum quem ejus diva mater secum transtulit in
Egyptum.

Ipsi regnaverunt et non ex me.

OSEE VIII.

Massacre ordonné par Saül?

MASSACRE DES INNOCENTS.

Massacre des Enfants
ordonné par Achale.

*Vindica Domine sanguinem sanctorum tuorum
qui effusus est.*

Ps. LXXXVIII.

DAVID. DAVID.

*Sicut leo rugiens. . . ursus esuriens
Princeps ipsius super populum meum.*

Ps. xxviii.

